



EN RÉPONSE À LA DERNIÈRE LETTRE DE BOUTEFLIKA

LE PT : "L'IRAN N'EST PAS NOTRE ENNEMI"

Page 24

RC ÉLECTRONIQUE "OBLIGATOIRE"

OUYAHIA FIXE UN ULTIMATUM

Page 4

ISSN : 1112-7449

MIDI

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 3370 | Jeudi 19 avril 2018 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

L'ARGENT N'A PAS D'ODEUR...

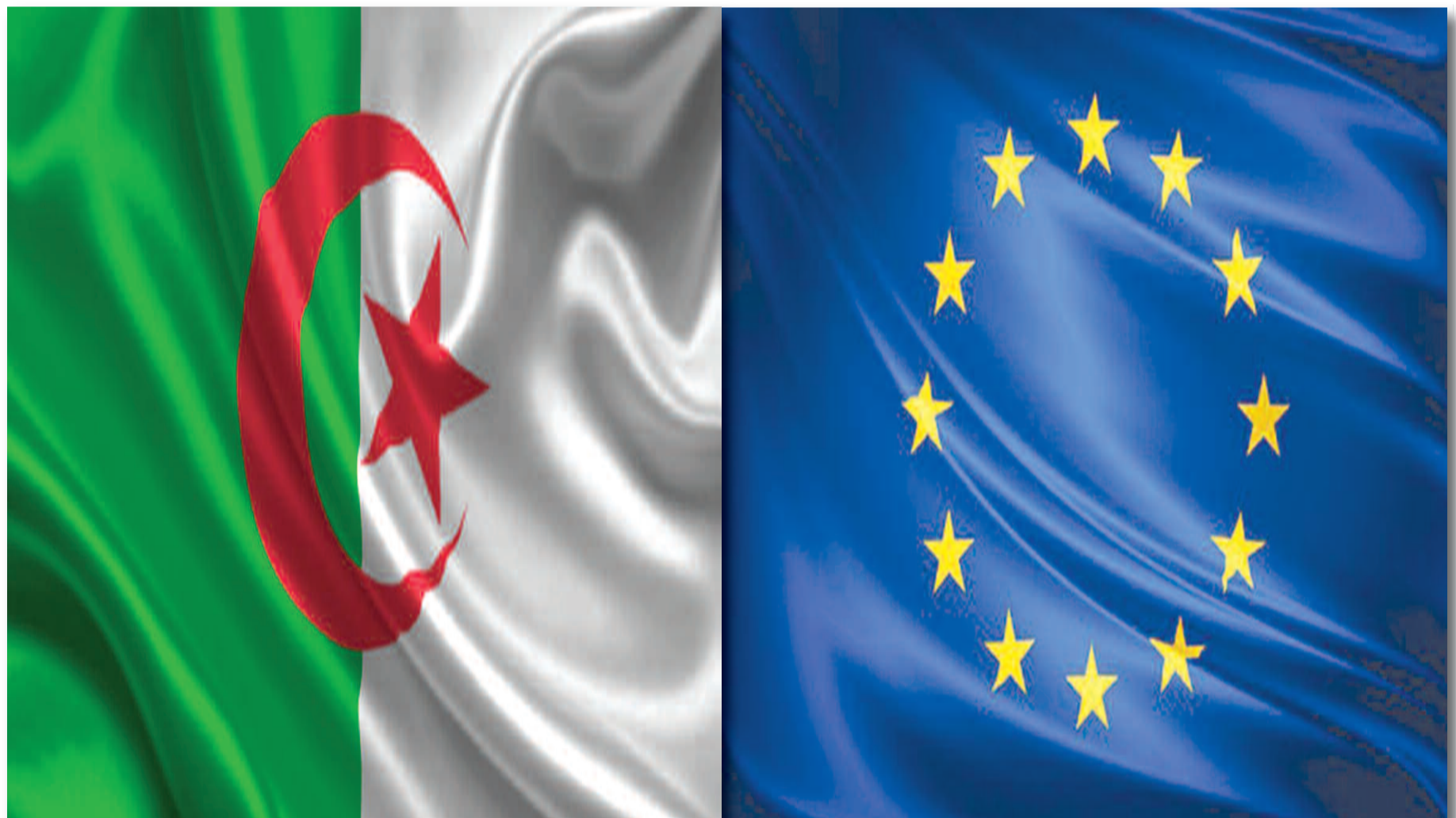
UN VOLEUR CIBLE LES MOSQUÉES !

Page 4

LIMITATION DES IMPORTATIONS

L'ALGÉRIE RIPOSTE AUX CRITIQUES DE L'UE

Page 3



À PARTIR DE LUNDI PROCHAIN

QUATRE COMMUNES D'ALGER PRIVÉES D'EAU

Page 3



UNE SEMAINE APRÈS LE CRASH À BOUFARIK

L'ALGÉRIE CONTINUE D'ENTERRER SES MARTYRS

Page 4



250
commerçants
activent illégalement
dans la
wilaya d'Aïn-
Témouchent.

600
familles relogées
à la cité El-Kerma
dans la wilaya
de
Boumerdès.

716
infractions commerciales enregistrées
durant le 1^{er}
trimestre 2018 à
Tizi-Ouzou.

2^e édition du Salon international du tourisme et des voyages "Cirta Tourisme"

Initiée conjointement par la direction du tourisme, l'Office local du tourisme et le Club des opérateurs du secteur touristique sous le slogan "Constantine, carrefour des civilisations", une vingtaine de voyagistes et établissements hôteliers de Turquie, d'Italie, de l'Allemagne, de la Tunisie, du Maroc, des Emirats arabes unis et d'Arabie saoudite ont participé à la seconde édition du Salon international du tourisme et des voyages "Cirta Tourisme" tenu au palais de la culture Mohamed-Laïd-Al Khalifa, à Constantine. La manifestation avait pour finalité d'encourager le tourisme domestique, mettre en exergue les potentialités du secteur et établir des relations d'affaires avec des acteurs étrangers pour promouvoir la destination Constantine. Les exposants nationaux et étrangers ont été conviés à une visite guidée à travers les sites archéologiques de l'antique Cirta afin de faire connaître aux convives de la ville ses sites archéologiques phares et surtout pour discuter de l'organisation d'éventuels circuits touristiques à travers la



région. La première journée du Salon international du tourisme et des voyages "Cirta Tourisme" a, par ailleurs, suscité un engouement notable de visiteurs qui ont découvert à l'occasion les multiples offres et promotions proposées par les opérateurs touristiques participants.

1^{er} Salon national des saveurs du terroir et paniers gourmands "Snast 2018"



Sous le parrainage du ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche et l'égide du wali de Tizi-Ouzou, l'agence Team Event's, organise une première édition du Salon national des saveurs du terroir et paniers gourmands "Snast". Le Snast 2018 se tiendra du 25 avril au 2

mai 2018 à la place de l'Olivier dans la wilaya de Tizi-Ouzou. L'objectif essentiel du salon est de promouvoir et valoriser les potentialités de l'Algérie en produits du terroir, booster le développement durable des régions éloignées, soutenir les producteurs pour pallier la concurrence des produits synthétiques, inciter les jeunes à investir dans le secteur du terroir et créer un espace d'échange commercial entre les professionnels du secteur. Au moins 35 wilayas et 250 exposants ont confirmé leur participation à cette première édition. Plusieurs volets sont prévus au menu de cette manifestation, entre autres, des soirées folkloriques et musicales, des ateliers dynamiques, des spectacles de clowns, magiciens et contes pour enfants, et bien sûr des shows culinaires. Des conférences-débats sont également programmées sur différents thèmes. Au moins trois concours culinaires seront proposés lors de ce salon. De nombreux prix seront décernés aux exposants et aux lauréats des concours.

Concours pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle de notariat

Le ministère de la Justice annonce l'organisation d'un concours national d'accès à la formation pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle du notariat, dans la limite de 1.500 postes ouverts. Les intéressés doivent déposer leurs dossiers au niveau des Cours de leurs lieux de résidences. Les personnes résidant à Alger doivent déposer leurs dossiers au niveau du tribunal de Dar el-Beïda, relevant de la Cour d'Alger. Concernant les wilayas d'Adrar, d'Illizi, de Béchar, de Tamanrasset, de Tindouf, de Ouargla et de Ghardaïa, les dossiers doivent être déposés au niveau des Cours ou des tribunaux du lieu de résidence de l'intéressé. Pour pouvoir postuler à ce concours, les candidats doivent être titulaires d'une licence en Droit ou d'un diplôme équivalent, être de nationalité algérienne, âgés de 25 ans au moins, jouir des droits civiques et politiques, jouir de la capacité physique nécessaire pour l'exercice de la profession et ne pas être condamné pour crime ou délit. Le postulant doit ne pas avoir été condamné en tant que gestionnaire pour délit de faillite sauf réhabilitation et ne pas être un officier public déchu, un avocat radié ou un



Notaire Algérien

agent de l'État licencié par mesure disciplinaire définitive. La date de déroulement du concours sera communiquée ultérieurement à indiqué le ministère. Pour toute information supplémentaire, le candidat peut consulter le site électronique du ministère de la Justice www.mjustice.dz.

Avis aux harragas : un nouveau pays européen voit le jour !

Ce n'est pas une blague! Un nouveau pays européen vient de voir le jour et promet à ses habitants de vivre heureux et en harmonie. Sous la devise : "Vis et laisse vivre les autres !", le Liberland a été créé le 13 avril dernier. Ce nouvel État de 6 km², situé sur la rive occidentale du Danube, entre la Serbie et la Croatie, dont la capitale Liberpolis a été désignée le 15 avril dernier, a été créé à l'initiative de Vit Jedlicka, citoyen tchèque et membre du Parti des Citoyens Libres.

Ce dernier a profité du fait que cette mince bande frontalière n'a jamais été réclamée par aucune des parties impliquées dans le conflit en Ex-Yougoslavie, pour réclamer la reconnaissance officielle de la République Libre du Liberland. Vit Jedlicka qui a largement bénéficié du soutien de son parti s'est autoproclamé président de la République Libre du Liberland. Situé sur la rive occidentale du Danube, entre la Serbie et la Croatie, ce pays va-t-il la nouvelle destination de rêve des candidats à l'émigration ?

Il laisse un pourboire de... 2 000 dollars

Pour la plupart des Américains, un bon pourboire dans un restaurant, c'est au maximum 20% de l'addition. Mais que dire d'un pourboire de 260 % ?

C'est ce qui est arrivé dimanche soir au restaurant Boka, un établissement très coté de Chicago : un client enchanté de son dîner, pour lequel l'addition était de 759 dollars, a laissé un pourboire royal - impérial, même - de 2.000 dollars.

Le restaurant, qui a annoncé l'événement lundi, a préservé l'anonymat du généreux client. Boka, qui a une étoile au Guide Michelin, se décrit comme un restaurant haut de gamme qui sert de la nourriture américaine de saison.

Après avoir laissé d'abord 300 dollars en payant son addition de 759 dollars, le client s'est rendu dans les cuisines pour remettre 100 dollars à chacun des 17 membres du personnel, a indiqué la direction de l'établissement.

D
I
X
I
T



Nouria Benghabrit

"Le secteur de l'Éducation repose sur deux axes essentiels en vue d'améliorer la mise en œuvre de la réforme du système éducatif initiée par le président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika. Il s'agit de la gouvernance et de la refonte pédagogique pour renforcer la maîtrise des outils d'acquisition scolaire tout en permettant à l'élève d'acquérir des compétences pour faire face aux défis

LIMITATION DES IMPORTATIONS

L'Algérie riposte aux critiques de l'UE

Les vives critiques émises par de hauts responsables de l'Union européenne à l'égard des mesures prises par l'Algérie de limiter ses importations pour soulager son déficit budgétaire, ne sont pas tombées dans l'oreille d'un sourd.

PAR INES AMROUDE

En effet l'Algérie, via les représentants du patronat et des partenaires sociaux et économiques, vient de riposter.

A commencer par le Forum des chefs d'entreprise (FCE) et l'UGTA qui ont exprimé avant-hier leur "préoccupation" suite aux déclarations récurrentes de hauts responsables d'institutions de l'Union européenne sur les mesures engagées par l'Algérie pour faire face au déséquilibre important de la balance des paiements. Ces deux partenaires signataires avec le gouvernement du Pacte économique et de croissance ont signé un communiqué commun dans lequel ils répliquent aux critiques de l'UE, en évoquant une "menace sur la souveraineté financière et économique" de l'Algérie.

Ils assurent ainsi que les actions entreprises par l'Algérie pour protéger son économie "ne relèvent nullement d'une volonté de restreindre les échanges commerciaux mais de mieux maîtriser les importations, précisément dans le cadre de son redéploiement économique". Le FCE et l'UGTA pensent au contraire que les partenaires européens devraient plutôt "appuyer les efforts de

l'Algérie tant les réformes introduites sont de nature à renforcer ses performances économiques, et, de façon corollaire, à intensifier le volume de sa coopération internationale".

UGTA, FCE, Cnes...

Même tonalité dans le propos du vice-président du Conseil national économique et social (Cnes), Mustapha Mékideche, qui juge même "paradoxaux" les remarques de dirigeants européens parce que, dit-il, "exprimées à un moment mal choisi". S'exprimant, hier, à l'émission *L'Invité de la rédaction* de la chaîne 3, Mustapha Mékideche, déclare "ne pas comprendre que l'UE s'aventure à mettre les pieds dans le plat", en s'adonnant à des critiques contre les décisions prises par les autorités algériennes "sur la base du principe de précaution et de sauvegarde". D'autant plus, estime-t-il, que ces réactions ont eu lieu "au moment où sont levées les restrictions sur certains intrants nécessaires à l'économie Algérienne et que, par ailleurs, sont conclus des contrats importants avec l'Italie dans le domaine des hydrocarbures et avec des entreprises Européennes dans le secteur de l'automobile". Le vice-président du Cnes a jugé également "exagérés" les propos de la Commissaire au Commerce de l'Union, tout comme ceux de son ambassadeur à Alger, écorchant la vision européenne de l'Algérie considérée davantage comme un marché et non pas comme un partenaire. A l'instar du duo FCE-UGTA, Mustapha Mékideche du Cnes s'étonne de ce que les Européens fassent un "faux procès" à l'Algérie, "curieusement au moment où elle met en place des politiques de diversifications et de promotions du secteur



privé". L'invité de la rédaction suggère ainsi que l'Algérie a perdu plus qu'elle n'en a gagné du fameux Accord d'association signé en 2005. Pour cause, en dix années d'applications, les pays de l'Union européenne ont exporté pour 200 milliards d'euros vers l'Algérie et n'ont en importé qu'une dizaine. Pratiquant un dumping social qui ne dit pas son nom, l'Europe s'est refermée à double tours sur les produits algériens foulant ainsi aux pieds le principe du partenariat "gagnant-gagnant et de la prospérité partagée". Il a estimé que pour réduire cette dernière, il ne faudrait pas que les relations entre les deux rives soient réduites aux seules considérations commerciales. "Or, relève-t-il, d'après les réactions que nous entendons, ce principe ne semble pas avoir été suffisamment pris en compte". L'intervenant trouve curieux, par ailleurs, que c'est justement au moment où l'Algérie met en place des politiques de diversifications et de promotions du secteur privé qu'on lui fait "un faux procès" en l'accusant de limiter ses importations.

I. A.

NECIB L'ASSURE

Les barrages "remplis"

La pluviométrie, durant les mois de février et mars derniers, ainsi qu'au début avril a contribué à combler le déficit enregistré durant le début de la saison, ce qui impacté le taux de remplissage des barrages qui ont atteint 65 %. C'est ce qu'a révélé le ministre des Ressources en eau, Hocine Necib, qui rassure les Algériens quant à la réserve en eau au niveau national pour l'année en cours. A ce propos, Necib a indiqué que l'Algérie collecte annuellement 10,4 milliards m³ d'eau destinées à l'usage agricole (6,8 milliards m³), ménager (3,3 milliards m³) et industriel (0,3 milliards m³). Necib a fait état de 80 barrages opérationnels, dont 4 réceptionnés en 2017 en dépit des difficultés financières, ajoutant que des travaux au niveau de 5 nouveaux barrages sont en cours et seront réceptionnés à l'horizon 2021, ce qui permettra d'augmenter les capacités de stockage à 9 milliards m³. Il a affirmé que 98 % des habitants sont reliés aux réseaux d'alimentation en eau potable avec une quantité de 180 litre

par personne quotidiennement et une distribution journalière au profit 73 % de citoyens. Necib a indiqué que le programme national de dessalement a per-

mis la réalisation de 11 stations de dessalement produisant un taux de 11 % de la production nationale d'eau potable.

R. N.

À PARTIR DE LUNDI PROCHAIN

Quatre communes d'Alger privées d'eau

L'alimentation en eau potable sera suspendue au niveau de plusieurs communes d'Alger du 23 au 24 avril en raison de travaux, a indiqué hier un communiqué de la Société des eaux et de l'assainissement d'Alger (Seaal). Cette perturbation dans la distribution de l'eau concernera des quartiers des communes d'Alger-

Centre, d'Oued-Koriche, de Bab el-Oued et de La Casbah. La Seaal procédera, en effet, à des travaux de raccordement sur une canalisation principale de distribution du lundi 23 avril à partir de 20h jusqu'au lendemain à 14h. Ces travaux sont localisés au niveau du chemin Fontaine-Fraîche dans la commune d'Oued-

Koriche.

La Seaal précise à ses clients que l'alimentation en eau potable reprendra progressivement dès la fin des travaux.

Un dispositif de citernage sera mis en place afin d'assurer les usages prioritaires (établissements publics et hospitaliers).

R. N.

AIR ALGÉRIE

L'État rééchelonne la dette

Le Conseil des Participations de l'État (CPE) est parvenu à un accord de principe avec Air Algérie sur le rééchelonnement des dettes de la compagnie aérienne nationale, a révélé le directeur commercial de la compagnie, Zouhir Houaoui, cité par l'agence officielle APS. L'accord de principe a abouti lors de la dernière réunion du CPE, datant du 28 mars dernier. Le Conseil des Participations de l'État a approuvé le paiement de l'indemnité du service public pour couvrir les pertes enregistrées dans le réseau des dessertes intérieures ainsi que l'exemption des taxes douanières appliquées aux équipements utilisés, notamment dans la maintenance des avions et autres équipements.

Ces deux décisions ont pour objectif de faire face au "recul" des recettes de la compagnie malgré l'amélioration de sa performance effective, recul dû à une indemnité financière insuffisante dans le réseau interne, à la dépréciation de la monnaie nationale et à un déséquilibre dans les conventions aériennes avec les compagnies étrangères.

La décision de rééchelonnement des dettes permettrait de réaliser l'équilibre financier de la compagnie et d'entamer la mise en œuvre de son programme de développement à moyen terme, a précisé Zouhir Houaoui. Ce dernier a indiqué que ce programme repose sur le renouvellement de la flotte, le renforcement des capacités de la base de maintenance, l'entrée en service du centre principal de la nouvelle aérogare d'Alger, la numérisation des opérations administratives et des modes opérationnels et la formation des travailleurs.

En parallèle, le syndicat UGTA-Technique spécifique d'Air Algérie a établi le 11 avril son bilan annuel. "Depuis la venue du nouveau staff dirigeant, tout n'a été qu'une succession de refus et des promesses de lendemains qui déchantent", déplore le syndicat dans un document obtenu par TSA. "La nouvelle direction, depuis son installation, n'a fait que semer le trouble dans l'esprit du personnel tout entier, réduisant ainsi leur potentiel au plus bas", ajoute-t-il. "Le nouveau staff a choisi de punir et non de se concerter, de diviser et non pas d'unir, de sanctionner et non pas d'encourager [...] Mais le pire a été la tentative d'étouffement de la liberté d'expression par la répression et le non-respect de l'acte syndicaliste", dénonce le syndicat. "Tout cela n'a eu qu'une seule conséquence pour les travailleurs ; le recours aux mouvements sociaux. De ceci nous pouvons déduire que les bilans, moral et financier, ne peuvent être que négatifs", conclut le syndicat.

R. R.

NOUVELLE STATION DE LA PLACE DES MARTYRS

La plus "fréquentée"

Le nombre des usagers du métro d'Alger a augmenté passant de 120.000 à 150.000 voyageurs par jour après la mise en service des deux nouvelles extensions, reliant la Grande-Poste à la Place des Martyrs et Hai El-Badr à Aïn-Naâdja.



PAR CHAHINE ASTOUATI

Ces deux nouvelles stations ayant soulagé des dizaines de milliers de personnes. C'est en gros, ce qui ressort des déclarations de la directrice du commerce et des télécommunications de l'Entreprise du métro d'Alger (Ema), Faïza Maazouz, hier sur une chaîne de télévision. Cette dernière précise que ce nombre a impacté positivement les recettes de l'Ema, précisant que l'entreprise assure actuellement la couverture de "50 % de ses frais de gestion" et avec l'ouverture de galeries commerciales, ses recettes seront encore en hausse. La station de la place des Martyrs devient plus "fré-

quentée" que celle de Tafourah a-t-elle informé

Interrogée sur les insuffisances liées aux deux nouvelles extensions (Grande-Poste – Place des Martyrs et Hai El-Badr – Aïn Naâdja), où les usagers sont contraints de faire l'escale du fait qu'il existe actuellement deux stations seulement (terminus), elle assure que toutes des stations desservant ces grandes lignes seront ouvertes en juin prochain.

Les grandes lignes du métro seront renforcées par de nouveaux trains. Ces insuffisances seront réglées progressivement, quitte à assurer, par exemple, un seul métro à destination de Aïn-Naâdja et un autre vers la place des Martyrs.

Bientôt de nouveaux locaux commerciaux au métro d'Alger

La création de commerces dans le métro d'Alger est un projet lancé par une filiale de la maison-mère RATP El Djazair qui estime, selon une étude réalisée en 2012, que les activités commerciales dans le métro seraient perçues comme vouées à l'échec, du fait du nombre de fréquentation dans les stations du métro qui reste en moyenne "faible". Cependant, cette responsable informe que les stations qui enregistrent ou dépassent 8.000 voyageurs seront dotées de nouveaux locaux commerciaux, sans pour autant, donner plus de détail sur les délais d'ouverture. "Bientôt on va ouvrir une galerie de commerces", a-t-elle précisé.

Pas d'augmentation du prix du ticket

Par ailleurs, la même responsable a fait savoir qu'en dépit de l'ouverture de deux nouvelles extensions vers la Place des Martyrs, le prix actuel du ticket fixé à 50 DA par voyage, reste "inchangé" par les autorités. C'est un prix "raisonnable", a-t-elle dit. Le réseau des lignes du métro d'Alger connaîtra, selon elle, une amélioration en matière de réseau mobile qui sera généralisé sur toutes les stations du métro. Le métro d'Alger est l'un des métros les plus "sécurisés" au monde. Le nombre d'incident enregistré par l'Ema est minime alors que le taux de disponibilité du métro est de 98 %. Le taux de fraude reste "insignifiant", estimé à 0,03 %, selon le bilan annuel de l'entreprise, a-t-elle conclu.

Ramadhan: le métro sera opérationnel jusqu'à 1h30 du matin

Des aménagements horaires seront appliqués par le métro d'Alger pendant le mois de Ramadhan 2018 durant lequel le transport sera assuré de 7h à 1h30 du matin sans interruption et 7j/7, a-t-elle fait savoir.

C. A.

EXPLORATION DU PÉTROLE ET DU GAZ AU MALI

Le groupe Sonatrach invité à reprendre les travaux

PAR RIAD EL HADI

Le ministre malien des Mines et du Pétrole, Tiémoko Sangaré, a indiqué, à Oran, que le groupe algérien pétrolier algérien Sonatrach a été invité à reprendre les travaux d'exploration et de forage du pétrole et du gaz dans son pays. S'exprimant devant la presse en marge de la onzième édition des Journées scientifiques et techniques (JST) de Sonatrach organisées sous le slogan "Innovation et partenariat dans le contexte de la transition énergétique", le ministre malien a déclaré "lors d'une rencontre lundi avec le ministre algérien de l'Énergie, Mustapha Guitouni et le

Président-directeur général de Sonatrach, Abdelmoumen Ould Kaddour, nous avons adressé une invitation à Sonatrach pour reprendre des travaux de forage du pétrole et du gaz dans le pavillon numéro 20 au Mali".

Le même responsable malien a rappelé que la Sonatrach est liée par un contrat avec l'État du Mali tout en précisant que "les travaux ont été suspendus pour des raisons liées à la crise financière et nous sommes en train de sortir de cette crise".

Le ministre des Mines et Pétrole du Mali a indiqué, en outre, qu'il a assisté à ce rendez-vous économique avec une importante délégation en vue de relan-

cer la coopération bilatérale dans le secteur des hydrocarbures.

Tiémoko Sangaré a appelé Sonatrach à investir au Mali pour réaliser le premier forage du pétrole et jeter les premiers jalons de la production du pétrole dans son pays.

Le ministre malien a également souligné que l'Algérie dispose d'atouts lui permettant d'être un pays leader dans le domaine des hydrocarbures, notamment dans le continent africain, ajoutant "Sonatrach est un groupe de référence et nous voulons bénéficier de son expérience".

R. E.

LE REGISTRE DU COMMERCE ÉLECTRONIQUE "OBLIGATOIRE"

Ouyahia fixe un ultimatum

Le modèle de l'extrait du registre du commerce délivré sous format électronique a été fixé par décret. Les détenteurs de RC sont tenus de s'y conformer. Un délai d'une année leur est accordé. Ainsi, selon le décret exécutif numéro 18-112 du 5 avril 2018, un code électronique, dénommé registre du commerce électronique "RCE", est inséré sur les extraits du registre du commerce des commerçants, personnes

physiques ou morales. Il s'agit d'un symbole graphique comportant des données et des informations cryptées se rapportant au commerçant. Ce dernier est imprimé sur les extraits du registre du commerce selon les caractéristiques suivantes : l'emplacement du code : face recto, à droite de la partie supérieure de l'extrait du registre du commerce. Couleur : code imprimé en noir sur fond blanc entouré d'un cadre noir.

Le spécimen du code électronique "RCE", est annexé au présent décret.

Une année de délai pour régulariser

Les commerçants ne détenant pas l'extrait du registre du commerce, doté du code électronique "RCE", sont appelés, selon ce décret, à demander la modification de leurs extraits de registre du

commerce, auprès des antennes du centre national du registre du commerce territorialement compétent, pour l'obtention du code électronique "RCE". Les extraits du registre du commerce non revêtus du code électronique demeurent valides durant une période d'une année, à compter de la publication du présent décret au Journal officiel.

R. N.

UNE SEMAINE APRÈS LE CRASH DE BOUFARIK L'Algérie continue d'enterrer ses martyrs

Il y a juste une semaine, c'est dans la matinée d'un mercredi plutôt ensoleillé, que la tragique nouvelle a été annoncée depuis Boufarik, d'abord par des photos et des vidéos postées sur les réseaux sociaux, avant qu'elle ne soit confirmée par les médias. Une semaine après l'accident aérien le plus meurtrier que l'Algérie indépendante ait connu, les familles des victimes continuent toujours d'enterrer leurs enfants. 257 martyrs, le bilan est lourd et leur identification à l'hôpital militaire de Aïn-Naâdja risque de prendre encore du temps. Sept jours après le drame, des dizaines de dépouilles sont envoyés à leurs familles. L'on pleure encore dans les villages, l'on pleure encore dans ces coins sombres où le seul compagnon est la solitude. Paix aux âmes pures de nos martyrs.

L'ARGENT N'A PAS D'ODEUR...

Un voleur cible les mosquées !

À quel point l'argent n'a pas d'odeur ? Pour certains, cette règle n'admet aucune limite. Ainsi, un jeune homme de 41 ans, de l'Est, s'est spécialisé dans le vol dans... les mosquées. Un lieu sacré ! Originaire de Tébessa, il avait mis au point un stratagème qui lui permettait de dépouiller les fidèles quand ces derniers faisaient leurs ablutions. C'était sans compter les caméras de surveillance installées dans la mosquée Abderrahmane. Un système de surveillance installé sur les lieux après que plusieurs plaintes eurent été déposées. C'est ce qu'a expliqué, au micro d'une chaîne de télévision privée la responsable du service de communication de la sûreté de Tébessa.

R. N.

NOUVEAU PROJET DE LOI SUR LA SANTÉ

Le débat promet d'être houleux

Le projet de loi sur la santé sera soumis au débat dans les deux Chambres. Un projet qui suscite appréhensions et craintes chez les syndicalistes alors que le ministère de la Santé tente de rassurer.

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

Avec l'avènement prochain d'un débat parlementaire sur le projet de loi sur la santé, les regards restent braqués sur un texte qui ne fait pas l'unanimité. Si les représentants du ministère se disent satisfaits des réformes que devra conduire ce projet, les syndicats du secteur ne veulent rien entendre. Le président du Syndicat national des praticiens publics (SNPSP), Lyes Merabet, considère que ce projet "va consacrer une santé à deux vitesses, l'une pour le privé et l'autre pour le reste du peuple". Le président de ce syndicat s'est toujours élevé contre certaines dispositions contenues dans ce projet de loi en rejoignant le cortège des autres opposants qui voient "disparaître progressivement l'acquis social de la santé publique". Certains craignent que certains articles ne laissent plus de vide dans "la prise en charge des soins dans les établissements publics". Il faut rappeler que l'une des dispositions de ce texte



évoque "la complémentarité du privé au public en décidant d'abroger d'abord la double activité" des praticiens qui auront à choisir à faire carrière dans le public ou se diriger vers le privé. Mais l'autre inquiétude selon les syndicalistes est de voir disparaître "la médecine gratuite" au profit d'une extension à la médecine privée. Mais les concepteurs dudit projet

s'insurgent et démentent formellement "la remise en cause des soins gratuits" de la médecine publique. D'ailleurs, le président de la commission de la santé au niveau de la chambre basse a apporté un nœud catégorique à cette considération en soulignant que "l'État veillera toujours à consolider cet acquis". S'il n'y a pas de remise en cause, pour

quoi cette crainte ? Pour les détracteurs de ce projet, il y a une "confusion" dès que l'on parle "d'intégrer le privé dans le système de santé dans les régions dépourvues de service public". Si c'est de la sorte, on se demande si l'État va financer ces praticiens privés pour ces activités ou mission de service public. Au département de Hazbellaoui, on tente de rassurer : "C'est l'État qui va financer". Dans ce cadre-là, l'autorité de tutelle va imposer une nouvelle "carte sanitaire" en prenant en compte la situation des démunis en matière d'accès aux soins de santé. Pas plus de détails sauf que l'on parle d'une "autonomie de gestion pour les établissements de santé qui devront financer les activités de soins". En tout état de cause, les discussions autour de ce projet ne seront pas empruntées de sérénité. Les partis de la majorité tenteront d'avaliser cette loi mais ils devront s'attendre à une opposition peu encline à faire passer un tel projet qui concerne tous les Algériens. F. A.

INVASION SALAFISTE ET WAHHABITE

Le ministre pointe les réseaux sociaux

PAR LAKHDARI BRAHIM

L'institution religieuse avec ses mosquées, ses écoles coraniques, ses associations religieuses et ses zaouïas doit œuvrer à "consolider le référent religieux national, assurer la sécurité intellectuelle du pays et favoriser la cohésion sociale", a affirmé à Batna le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Mohamed Aïssa. Dans son allocution durant les travaux du 1^{er} séminaire national sur "Le rôle de l'institution religieuse dans la consolidation de la sécurité intellectuelle et la cohésion sociale" organisé à la faculté des sciences islamiques de l'université Batna-1, le ministre a souligné l'importance du discours religieux. Il a rappelé à ce propos le contenu du message adressé par le président de la République Abdelaziz Bouteflika à l'occasion de la journée nationale du savoir qui affirme que "la plus grande offensive subie par l'Algérie est l'invasion intellectuelle introduite au pays de l'Orient et de l'Occident". Estimant que le moyen d'affronter ces multiples idées réside dans "l'attachement

au référent religieux national et l'amélioration du niveau de formation", Mohamed Aïssa a mis en garde contre le danger des réseaux sociaux véhiculant des idées qui mettent en doute ce référent et menacent notre sécurité et l'unité de la société. "Avant la prochaine rentrée scolaire, nous allons intégrer au programme de formation des imams des modules qui les habiliteront à l'utilisation des réseaux sociaux et à y diffuser leur discours médian et tolérant de sorte à constituer un barrage", a ajouté le ministre appelant "les imams à transposer les mosquées de la réalité vers le monde virtuel". "Ce travail de l'institution religieuse sera, a estimé le ministre, complémentaire aux efforts des institutions sécuritaires, militaires et éducatives". Le ministre a souligné que "les informations se rapportant à l'évangélisation, le chiisme et l'extrémisme échangées sur les réseaux sociaux ou signées par des noms d'apparence arabes et musulmanes n'ont en fait rien à voir avec notre nation et visent uniquement à saper le moral et à semer le désespoir et le doute". L'institution religieuse doit affronter

toutes ces idées et démasquer les fondements fallacieux du terrorisme et de l'extrémisme et de ceux qui mettent en doute le référent religieux national et la compréhension saine de l'Islam, a-t-il encore ajouté. A une question sur l'ahmadisme, le ministre a assuré que "cette secte est terminée en tant qu'organisation introduite en Algérie pour troubler les Algériens", affirmant que "la question a été close par l'Algérie qui a recouru à l'application ferme des lois et l'État veille à défendre l'espace religieux des Algériens". Au cours de sa visite dans la wilaya, le ministre a inauguré une école coranique attenante à la mosquée Amar-Ibn-Yasser de la cité 1.200-Logements ainsi que deux mosquées au chef-lieu de wilaya. Il a présidé également la cérémonie d'hommage organisée en l'honneur de l'étudiante universitaire Neciba Hamza lauréate du 1^{er} prix du concours international de récitation du Saint Coran de Jordanie et le lycéen Youcef-Hemmam Tir lauréat du 2^e place du prix Dubai (émirats arabes unis) de récitation du Coran. L. B.

BOUMERDÈS

2 éléments de soutien aux groupes terroristes arrêtés

Un abri pour terroristes a été détruit, avant-hier, par un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP) à Jijel, alors que deux éléments de soutien aux groupes terroristes, ont été arrêtés à Boumerdès, a indiqué le ministère de la Défense nationale (MDN) dans un communiqué. "Dans le cadre de la lutte antiterroriste et lors d'une opération de fouille et de ratisage menée à Jijel, un détachement de l'Armée nationale populaire a découvert et détruit, le 17 avril 2018, un abri pour terroristes contenant des vivres, des effets vestimentaires et divers objets, tandis qu'un détachement combiné de l'ANP a arrêté deux éléments de soutien aux groupes terroristes à Boumerdès". Par ailleurs et dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, un détachement combiné de l'ANP "a saisi 8,2 quintaux de tabac et 869 unités de boissons à El-Oued", alors que "12 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été interceptés à Tlemcen, Mascara et Biskra", rapporte également le communiqué. R. N.

BRACELET ÉLECTRONIQUE

Généralisation de son utilisation

PAR RACIM NIDAL

Le directeur général de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion, Mokhtar Felioune, a déclaré à Tipasa, que les services du ministère de la Justice préparaient la généralisation de l'utilisation du bracelet électronique à l'ensemble des établissements pénitentiaires du territoire national à partir de mai prochain, ajoutant que 20 individus poursuivis en justice bénéficient actuellement de cette mesure. Il s'agit de "prendre les mesures techniques, avant la généralisation du bracelet électronique à partir de mai prochain à l'ensemble des éta-

blissements pénitentiaires du territoire national", selon les explications fournies par M. Felioune, en marge d'une cérémonie de clôture des activités culturelles et éducatives des établissements pénitentiaires à travers le territoire national, organisée au niveau de la prison de Koléa (Tipasa). Dans des déclarations précédentes, M. Felioune avait souligné que l'utilisation du bracelet électronique comme alternative à la peine privative de liberté sera, dans une première étape, un substitut à la détention préventive, faisant remarquer que la condamnation au port du bracelet électronique ou à la détention pré-

ventive s'inscrivait dans le cadre du "pouvoir d'appréciation du juge uniquement". Les pays développés qui appliquent le système du bracelet électronique ne l'utilisent pas uniquement comme substitut à la détention provisoire, mais également à la condamnation privative de liberté de courte durée. Après l'application de cette mesure, l'Algérie sera le premier pays au niveau arabe et le deuxième au niveau africain à introduire l'utilisation de la surveillance électronique de son nouveau code de procédure pénale. L'application du bracelet électronique renforce, selon M. Felioune, la présomption d'innocence énoncée par la

Constitution algérienne, précisant que cette mesure devrait "réduire le placement en détention provisoire". Il a ajouté qu'après l'application de cette mesure, l'Algérie "comptera parmi les quelques pays au monde, ayant adopté ce système qui requiert des techniques et des moyens scientifiques sophistiqués", estimant que le ministère de la Justice avait acquis une grande expérience en matière de modernisation et de maîtrise de ces équipements sophistiqués. R. N.

PROJETS DE LOI RELATIFS À LA POSTE, AUX TIC ET AU COMMERCE ÉLECTRONIQUE

Vote aujourd'hui au Conseil de la nation

Le projet de loi définissant les règles générales relatives à la Poste et aux Télécommunications et le projet de loi relatif au Commerce électronique seront soumis au vote aujourd'hui devant les membres du Conseil de la nation.

PAR CHAHINE ASTOUATI

C'est ce qu'a indiqué, hier, un communiqué du Conseil de la nation. "Le Conseil de la nation poursuit ses travaux en séance plénière, jeudi, le 19 avril, consacrée au vote du projet de loi définissant les règles générales relatives à la poste et aux télécommunications et du projet de loi relatif au commerce électronique", a précisé la même source qui rappelle que ces deux projets de loi ont été adoptés, fin février dernier, par les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN). Pour rappel, le texte de loi définissant les règles générales relatives à la Poste et aux Télécommunications, fixe les conditions à même de développer et fournir des services de Poste et de Télécommunications de "qualité", les conditions générales de leur exploitation par les opérateurs et définit en outre le cadre institutionnel d'une Autorité de régulation, autonome et indépendante. Cette loi s'applique aux "activités postales et de télécommunications, et ce, y compris la télédiffusion et la radiodiffusion en ce qui concerne la transmission,

l'émission et la réception à l'exclusion du contenu des activités audiovisuelles et des médias électroniques au sens de la loi organique 12-05 du 18 safar 1433 correspondant au 12 janvier 2012 relative à l'information".

L'État veille également à la "sécurité des réseaux de télécommunications, à la continuité et à la régularité des services offerts aux publics, au respect des règles d'une concurrence loyales entre les opérateurs et à l'égard des usagers et clients, à la fourniture conforme aux prescriptions légales et réglementaires du service universel, au respect des prescriptions exigées en matière de défense nationale et de sécurité publique, au respect des principes de la morale, au respect, par les opérateurs, de leurs obligations légales et réglementaires".

La loi énonce, en outre, que l'État, dispose, dans le cadre de ses prérogatives de contrôle de la Poste, de "l'usage exclusif du territoire postal et en assure l'exploitation par des opérateurs selon les conditions et modalités d'exploitation définies par les dispositions de cette loi".

Dans le cadre de ses prérogatives de contrôle des télécommunications, l'État "exerce, conformément aux dispositions constitutionnelles, de la souveraineté sur l'ensemble de son espace hertzien et de l'usage exclusif du spectre des fréquences radioélectriques".

Le texte de loi relatif au commerce électronique fixe, quant à lui, les conditions contractuelles du e-consommateur, les informations pour la constitution du contrat et les informations obligatoires que doit contenir le contrat électronique. Concernant les transactions commerciales transfrontalières, le texte de loi indique que la vente par voie électronique

d'un bien ou d'un service par un fournisseur résident à un e-consommateur établi dans un pays étranger, est dispensée des formalités de contrôle du commerce extérieur et des changes, lorsque sa valeur n'excède pas l'équivalent en dinars de la limite fixée par la législation en vigueur. Cependant, le produit de cette vente doit, après son paiement, être porté sur le compte de l'e-fournisseur domicilié en Algérie auprès d'une banque agréée par la Banque d'Algérie, ou auprès d'Algérie Poste.

Lorsque l'achat électronique se fait à partir de l'Algérie par un e-consommateur auprès d'un e-fournisseur établi dans un autre pays et destiné exclusivement à un usage personnel, il est aussi dispensé des formalités du commerce extérieur et des changes lorsque sa valeur n'excède pas l'équivalent en dinars de la limite fixée par la législation en vigueur.

Par ailleurs, il est stipulé que les transactions qui sont interdites sont celles portant sur les jeux de hasard, paris et loteries, les boissons alcoolisées et tabac, les produits pharmaceutiques, les produits portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle, industrielle ou commerciale, tout bien ou service prohibé par la législation en vigueur, ainsi que tout bien ou service soumis à l'établissement d'un acte authentique.

De même, est interdite toute transaction par voie électronique des matériels, équipements et produits sensibles définis par la réglementation en vigueur ainsi que tout autre produit ou service pouvant porter atteinte aux intérêts de la Défense nationale, à l'ordre public et à la sécurité publique.

Lorsque le paiement est électronique, il est effectué à travers des plateformes de



paiement dédiées, mises en place et exploitées exclusivement par les banques agréées par la Banque d'Algérie ou bien Algérie Poste, et connectées à tout type de terminal de paiement électronique via le réseau de l'opérateur public de télécommunications.

Dans le chapitre consacré au contrôle du e-fournisseur et à la constatation d'infractions, le texte indique qu'outre les officiers et agents de la Police judiciaire prévus par le code des procédures pénales, s o n t habilités à constater les infractions aux dispositions de ce texte.

En fonction de la nature des infractions, des amendes sont prévues allant de 50.000 dinars à 2 millions de dinars, auxquelles s'ajoutent la radiation du Registre d u commerce, la fermeture du site web, et ce, nonobstant l'application de peines plus sévères prévues par la législation en vigueur.

C. A.

RAMADHAN 2018

La nuit du doute prévue pour le 15 mai

PAR IDIR AMMOUR

Comme chaque année, les Algériens se préparent à accueillir le mois de Ramadhan avec engouement et parfois non sans appréhension. Le ministère des Affaires religieuses et des Wakfs a mis fin aux spéculations des uns et des autres sur la date de la nuit du doute, qui déterminera officiellement le jour - J -, consacrée à l'observation du croissant lunaire du mois de Ramadhan de l'année 1439 de l'Hégire. La plus haute instance religieuse du pays a annoncé que le mardi 17 avril 2018 coïncide avec le 1^{er} du mois de Chaâbane de l'année 1439 de l'Hégire. A

cet effet, la nuit du doute pour l'observation du croissant lunaire annonçant le premier jour du mois sacré de Ramadhan 1439/2018 est prévue pour le mardi 29 chaâbane qui coïncidera avec la journée du 15 mai 2018, précise la même source. Le calendrier islamique est un calendrier lunaire, fondé sur les rotations de la Lune autour de la Terre. De ce fait, chaque année, le mois de Ramadhan commence 11 jours plus tôt que l'année précédente, par rapport au calendrier chrétien. Suivant le calendrier islamique, le mois de Ramadhan est précédé du mois de Chaâbane. Traditionnellement, le début du Ramadhan est déterminé par l'appari-

tion du croissant lunaire le 29^e jour au soir de Chaâbane. Si un fin croissant de lune est visible avant que ne disparaissent les dernières lueurs du jour, le mois de ramadan et son jeûne débutent le lendemain. Il est toutefois possible que des conditions météorologiques empêchent l'apparition du croissant lunaire, un 30^e jour est ajouté au mois de Chaâbane et la procédure recommence le lendemain. Dans ce cas, le Prophète recommande de compléter le mois de sorte à ce qu'il compte 30 jours : "Jeûnez dès que vous voyez le croissant et rompez le jeûne dès que vous le revoyez. Mais s'il se cache à vos regards, que Chaâbane

soit de 30 jours." Le jour qui suit est considéré de facto le 1^{er} jour du Ramadhan. Ce mois sacré, est l'un des moments forts du calendrier musulman : le Ramadhan marque une rupture temporelle et psychologique. Les rythmes de vie sont bouleversés ! Les habitudes bousculées ! La conscience éveillée ! C'est aussi une période de fête et de rassemblement. C'est un des cinq piliers de l'islam avec la profession de foi, la prière, l'aumône et le pèlerinage à La Mecque.

I. A.

TRAFIC DE VÉHICULES

Un réseau national neutralisé à Chlef

Un réseau national de trafic de véhicules a été mis hors d'état de nuire par la brigade de la police judiciaire relevant de la Sûreté de wilaya de Chlef, en coordination avec la Sûreté urbaine de Bouzeghaia, a-t-on appris hier auprès de la cellule de communication près de ce corps sécuritaire, qui signale la

récupération, suite à cette opération, de 42 véhicules. Selon le commissaire de police, Cherif Ankoud, cette affaire a été dévoilée grâce à des informations parvenues à la sûreté de wilaya, au sujet d'individus introduisant illégalement des véhicules de différentes marques sur le territoire national,

avant de falsifier leurs dossiers de base pour les revendre dans différentes wilaya. Les investigations menées à ce propos ont permis la récupération de pas moins de 42 véhicules et l'arrestation de 9 personnes, originaires de nombreuses wilayas du pays. Les mis en cause ont été déférés devant le

tribunal de Ténès pour les chefs d'inculpation de trafic international de véhicules dans le cadre d'un groupe criminel organisé, faux et usage de faux, falsification de sceaux officiels et abus de fonction.

R. N.

CROISSANCE ÉCONOMIQUE DE L'ALGÉRIE

Le FMI revoit à la hausse ses prévisions pour 2018

Le Fonds monétaire international (FMI) a revu à la hausse ses prévisions de croissance économique en Algérie pour 2017 et 2018, une progression devant intervenir dans le sillage d'une réduction du déficit du compte courant.

Dans son rapport semestriel sur les perspectives économiques mondiales, publié à Washington à la veille des réunions de printemps du FMI et du Groupe de la Banque mondiale, le prêteur en dernier ressort table, désormais, sur une croissance de 3 % en 2018 contre 0,8 % anticipé dans son rapport d'octobre. Cette cadence sera maintenue en 2019, mais avec une légère baisse à 2,7 %, selon les mêmes projections.

En 2017, la croissance a atteint 2 %, contre 1,5 % projeté en octobre, d'après les données consolidées du Fonds. Le FMI ajuste légèrement à la hausse ses prévi-



sions de croissance pour l'Algérie.

Le FMI a relevé ses prévisions pour l'inflation à 7,4 % cette année contre une projection initiale de 4,4 %. La projection pour 2019 se situe autour de 7,6 %.

Le déficit du compte courant qui a atteint -12,3 % du PIB en 2017 devrait se réduire à -9,3 % du PIB en 2018 et représenter -9,7 % du PIB en 2019. Le FMI a également abaissé ses projections pour le chô-

mage en Algérie à 11,2 % en 2018 après avoir tablé en octobre de l'année dernière sur 13,2 %.

Le taux de chômage devrait progresser à 11,8 % en 2019.

Dans ses conclusions préliminaires sur l'évaluation de l'économie algérienne, rendues publiques en mars, le FMI avait soutenu que l'Algérie disposait d'une fenêtre d'opportunités pour concilier ajustement

économique et croissance.

Avec une dette publique relativement basse et une dette extérieure faible, il est possible de renforcer les finances publiques graduellement, a estimé l'institution de Bretton Woods.

Le FMI, qui a suggéré un dosage de politiques économiques, a estimé qu'une masse critique de réformes structurelles est nécessaire pour promouvoir l'émergence d'une économie tirée par le secteur privé et diversifiée et réduire ainsi la dépendance au pétrole et au gaz. Il s'agit aussi de recourir à un large éventail d'instruments de financement, notamment l'émission de titres de dette publique au taux du marché, les partenariats publics-privés et les ventes d'actifs.

Le FMI a également suggéré en cas de maintien du financement monétaire de mettre en place des sauvegardes robustes pour le plafonner en volume et en durée, tout en lui appliquant un taux de marché.

R. E.

FCE-UGTA PRÉOCCUPÉS PAR L'ATTITUDE DE L'UE

Préoccupés par l'attitude de l'UE

Le Forum des chefs d'entreprise (FCE) et l'UGTA ont exprimé leur "préoccupation" suite aux déclarations de responsables d'institutions de l'Union européenne sur les mesures engagées par l'Algérie pour faire face au déséquilibre de sa balance des paiements. Le FCE et l'UGTA "expriment leur préoccupation à la suite de déclarations récurrentes de hauts responsables d'institutions de l'Union européenne sur les mesures engagées par l'Algérie pour faire face au déséquilibre important de la balance des paiements et au déficit budgétaire qui menaçaient sa souveraineté financière et économique", ont indiqué ces deux organisations dans une déclaration commune.

A l'évidence, notent-ils, "ces mesures de

protection ne remettent nullement en cause la volonté de l'Algérie de consolider sa coopération économique avec ses partenaires stratégiques dont l'Union européenne fait partie".

Cependant, poursuit cette déclaration commune, "eu égard à la conjoncture qui peut produire des conséquences graves sur l'économie nationale, il nous paraît que nos partenaires devraient plutôt appuyer les efforts de l'Algérie tant les réformes introduites sont de nature à renforcer ses performances économiques, et, de façon corollaire, à intensifier le volume de sa coopération internationale".

A ce propos, "il est nécessaire de souligner que la montée des protectionnismes dans de nombreux pays dits développés et

industrialisés n'a pas provoqué de réactions de cette nature", soulignent le FCE et l'UGTA. Dans ce sens, ils soutiennent que "les actions entreprises par l'Algérie pour protéger son économie ne relèvent nullement d'une volonté de restreindre les échanges commerciaux mais de mieux maîtriser les importations, précisément dans le cadre de son redéploiement économique".

"L'Algérie, faut-il le rappeler, a toujours été un partenaire fiable dans ses relations économiques bilatérales et multilatérales pour lesquelles elle a constamment plaidé pour l'application du principe gagnant/gagnant", souligne la déclaration commune.

R. E.

RÉUNIONS DE PRINTEMPS DE LA BM ET DU FMI

Participation active de l'Algérie

Les travaux des Réunions de printemps du Groupe de la Banque mondiale (BM) et du Fonds monétaire international (FMI) se tiennent du 18 au 22 avril à Washington, auxquels prendra part le ministre des Finances, Abderrahmane Raouya, a indiqué un communiqué du ministère.

Dans le cadre de ces réunions, le ministre des Finances participera aux travaux du Groupe intergouvernemental des vingt-quatre sur les questions monétaires internationales et de développement (G24).

Il assistera également aux travaux du Comité de développement de la BM et du Comité financier et monétaire du FMI.

En outre, M. Raouya rencontrera les premiers responsables du Groupe de la BM et du FMI "pour discuter des perspectives de coopération avec les deux institutions, dont les actions à mener s'inscrivent dans le cadre des évolutions économiques récentes du pays", précise la même source. Des rencontres avec certains de ses

homologues sont aussi inscrites à l'agenda du ministre.

Il rencontrera aussi les hauts responsables d'Institutions financières internationales et régionales présents à cet événement.

Les Réunions de printemps des institutions de Bretton Woods sont l'occasion de réunir des responsables d'horizons divers, à savoir les dirigeants du secteur public (banques centrales, ministères des Finances et du Développement) et du secteur privé, experts issus des milieux universitaires et ce, autour des grands dossiers mondiaux (conjoncture économique mondiale, lutte contre la pauvreté, développement économique, efficacité de l'aide...).

Cet événement donne également lieu à toute une série de manifestations (séminaires, zooms régionaux) autour de sujets liés à l'économie mondiale, au développement international et au système financier mondial.

Dans son rapport publié à la veille de ces réunions, la BM a indiqué que la croissance économique de l'Algérie devrait reprendre rapidement en 2018 suite au processus d'expansion budgétaire pour s'établir à 3,5 % contre 2,1 % en 2017.

Après la forte reprise attendue en 2018, la croissance devrait, toutefois, baisser à 2 % en 2019 et à 1,3 % en 2020, prévoit la BM dans son nouveau rapport.

Pour sa part, le FMI table sur une croissance du PIB algérien de 3 % en 2018 et de 2,7 % en 2019, a-t-il indiqué dans son rapport publié mardi.

Concernant l'inflation, il l'a estimée à 7,4 % en 2018, alors que pour le taux de chômage, il pronostique un chiffre de 11,2 % en 2018 et de 11,8 % en 2019.

R. E.

CAPACITÉS
DE PRODUCTION
DE SONATRACH

**Doublées dans
les 10
prochaines
années**

Le Président-directeur général du groupe Sonatrach, Abdelmoumen Ould Kaddour, a souligné que la compagnie pétrolière nationale compte doubler sa capacité de production d'ici 10 ans.

"Nous voulons augmenter notre capacité de production des hydrocarbures de deux fois le volume que nous avons actuellement, dans les 10 années qui viennent, dans le cadre de notre nouvelle stratégie de développement à horizon 2030", a déclaré, à l'APS, M. Ould Kaddour en marge de la deuxième journée des JST 11, organisées par Sonatrach au niveau du Centre de conventions d'Oran (CCO). "Nous sommes en train d'essayer d'être indépendants de cette volatilité du coût du baril de pétrole et d'être dépendants au volume", a soutenu le P.-dg de Sonatrach, assurant que "lorsqu'on produit plus, on ressent moins l'effet de la régression des prix du baril".

Pour ce responsable, "le marché pétrolier est impossible à prévoir, d'où la nécessité de travailler au jour le jour pour essayer de mettre les scénarios adéquats pour y faire face".

Abdelmoumen Ould Kaddour s'est félicité, à l'occasion, de la dynamique du partenariat et de l'investissement, enregistrée dans les activités du groupe Sonatrach qui vise à accroître ce niveau, dans le cadre de sa stratégie.

R. E.

TLEMCCEN

11.227 logements distribués en mai et juillet prochains

Pas moins de 11.227 logements, toutes formules confondues, seront distribués en mai et juillet prochains à travers la wilaya de Tlemcen, a-t-on appris auprès du wali.

Faisant état de l'élaboration d'un planning de distribution de logements, Ali Benyaïche a indiqué, lors d'une première session ordinaire de l'APW pour l'exercice en cours tenue dimanche, que 2.172 logements seront attribués le 15 mai prochain. Ce premier quota porte sur 1.703 logements locatifs (LPL) et 449 entre logements sociaux participatifs (LSP) et logements promotionnels aidés (LPA).

La deuxième tranche concernera 9.125 logements qui seront distribués juillet prochain, notamment à l'occasion de la célébration du double anniversaire de l'indépendance et de la jeunesse, a-t-il ajouté, faisant savoir que ces habitations concernent toutes les communes de la wilaya.

Il s'agit de 8.325 logements locatifs, 200 LSP et LPA et 600 de location-vente ou AADL, a précisé Ali Benyaïche.

Par ailleurs, la wilaya de Tlemcen, qui a bénéficié d'un quota de 1.000 LPA, a invité dernièrement les citoyens intéressés à déposer leurs dossiers directement au niveau des communes concernées en vue de leur étude.

MÉDÉA

Les vestiges d'un monument funéraire de la protohistoire découvert

Les restes d'un monument funéraire datant probablement de la période protohistoire ont été découverts récemment à Ouled-Zaïr, dans la commune d'El-Azzizia, a appris lundi l'APS auprès de la Direction de la culture. Il s'agit d'une "Bazina", un monument funéraire de forme bombé renfermant plusieurs tombes en pierres, disposées de façon circulaire, qui remonterait à la fin de l'ère néolithique, selon Ahmed Merbouche, chef du service du patrimoine au niveau de la Direction de la culture.

Des ossements de squelettes, déterrés par la pluie, ont été trouvés sur ce site, situé à proximité de Oued Boukrouchène, distant de 6 km du chef-lieu de la commune d'El-Azzizia, a-t-il précisé, ajoutant que c'est la première fois qu'un tel monument funéraire est découvert dans cette partie de la wilaya. L'existence de ces Bazinas était signalé, selon Ahmed Merbouche, dans les localités de Ksar-el-Boukhari, Aïn-Boucif, Kef-Lakhdar et Chellalet el-Adhaouara, sud et sud-est de la wilaya, mais leur présence dans cette région du Nord est un élément nouveau que les futures études et fouilles vont tenter d'y apporter réponses et explications.

APS

TIPASA, MEMBRE DU GROUPE DES 22 HISTORIQUE DE NOVEMBRE

62^e anniversaire de la mort de Souidani Boudjemaâ

Dès son plus jeune âge, le chahid Souidani Boudjemaâ a fait montre de qualités qui se mesuraient aux grands de ce monde l'ayant habilité, plus tard, à jouer un rôle de premier ordre durant la Révolution.

PAR BOUZIANE MEHDI

La ville de Koléa, dans la wilaya de Tipasa, a commémoré, lundi dernier, le 62^e anniversaire de la mort au champ d'honneur du héros de la Révolution algérienne Souidani Boudjemaâ, en présence du ministre des Moudjahidines, Tayeb Zitouni, qui l'a considéré parmi les précurseurs de la Révolution, le qualifiant d'homme doué d'une extrême intelligence.

"Dès son plus jeune âge, cet homme avait des qualités qui se mesuraient aux grands de ce monde l'ayant habilité, plus tard, à jouer un rôle de premier ordre durant la Révolution", a soutenu le ministre dans son allocution à la maison de la culture Ahmed-Aroua de Koléa, après la lecture de la Fatiha et le dépôt d'une gerbe de fleurs au niveau de la stèle érigée à la mémoire de cet héros national tombé au champ d'honneur le 16 avril 1956, au niveau de oued Mazafran.

Le ministre n'a pas manqué de citer, à l'occasion, les innombrables qualités du chahid, membre du groupe des 22 historique de Novembre, soulignant, notamment, son "intelligence rare et sa maturité politique à un âge précoce, l'ayant habilité à prendre les commandes, avant



de tomber au champ d'honneur pour une Algérie libre et indépendante".

Il a, en outre, réitéré "la détermination de l'Etat algérien à préserver le legs pour lequel s'est sacrifié cet enfant prodige de Guelma et tous ses compagnons moudjahidines et Chouhada", avant de lancer un appel aux jeunes d'aujourd'hui et à la génération de l'indépendance, en vue de "prendre exemple sur leurs aïeux et de s'inspirer de leur actions héroïques".

L'opportunité, marquée par la présence du wali de Tipasa, Moussa Ghelâi, de membres de la famille révolutionnaire, des autorités locales militaires et civiles et de citoyens, a donné lieu à la dénomination de nombreux quartiers de Koléa au nom de chouhada.

A la maison de la culture de Koléa, le ministre a présidé une cérémonie de remise des clés de logements publics locatifs à leurs bénéficiaires, avant de visiter une exposition axée sur les hauts faits d'armes du chahid Souidani Boudjemaâ.

Le chahid Souidani Boudjemaâ, dit Si L'djilali, est né à Guelma. Tout jeune, il

rejoignit les rangs des Scouts musulmans, avant d'adhérer au Parti du peuple algérien en 1942, puis à l'Organisation secrète. Il participa, entre autres, à l'attaque contre la poste d'Oran, tout en ayant pris part à la planification de nombreuses opérations à Guelma.

Les massacres du 8 Mai 1945 affectèrent profondément cet héros national qui opta dès lors pour le combat politique, avant de se spécialiser dans les armes entre 1948 et 1950, puis de partir à Alger pour entraîner les combattants à l'usage des armes.

Le chahid Souidani Boudjemaâ fut, également, l'un des membres du Comité révolutionnaire d'unité et d'action (CRUA.), fondé début 1954 pour préparer le déclenchement de la Révolution armée. Il fut, à ce titre, nommé commandant de la région de la Mitidja, dont il mena la résistance contre l'ennemi français, jusqu'à sa mort au champ d'honneur, dans un barrage tendu par les forces coloniales au niveau de oued Mazafran.

B. M.

AÏN-DEFLA, RÉALISATION D'UN NOUVEL HÔPITAL

La réception prévue avant fin 2018

L'opération de réalisation du nouvel hôpital d'Aïn Defla sera achevée avant la fin de l'année en cours, a affirmé, lundi, le directeur local de la Santé et de la Population (DSP), précisant que la mise en service de cette structure de santé était tributaire de l'acquisition des équipements y afférents. "La fin de l'année en cours nous a été fixé comme dernier délai pour l'achèvement des travaux de réalisation du nouvel hôpital de 240 lits à Aïn-Defla, dont la mise en service est tributaire de l'acquisition des équipements y afférents", a indiqué Tayeb Mekki en marge de la seconde journée de la campagne portant sur le dépistage précoce du diabète lancée dans la wilaya. Au sujet des équipements nécessaires au bon fonctionnement de la future structure de santé, il a fait état du dépôt d'un dossier au niveau du ministère de la Santé et de la Réforme hospitalière ainsi que celui des Finances comportant, notamment, une liste exhaustive des équipements dont il y a lieu de doter l'hôpital. Entamée fin 2013, la réalisation du nouvel hôpital d'Aïn-Defla, s'étendant sur 5 hectares et comportant 11 salles d'opéra-

tion, dont trois destinées aux urgences, a été confiée à la société indienne Shapoorji Pallonji.

Une fois opérationnelle, cette structure permettra de soulager la pression existant actuellement sur l'hôpital Mekkour-Hamou (315 lits) du chef-lieu de wilaya. Abordant la campagne portant sur le dépistage précoce du diabète, organisée sous forme de village de santé installé à proximité de la salle omnisports de la ville, le DSP de Aïn-Defla a soutenu qu'outre le fait qu'elle permet d'anticiper sur certaines complications parfois irréversibles, cette opération possède une portée économique dans la mesure où elle permet d'éviter bien des dépenses. Afin d'assurer la réussite de l'opération, qui s'étalera sur dix jours, M. Mekki a fait état de la mobilisation de 8 médecins généralistes, 5 médecins spécialistes et 36 paramédicaux.

De son côté, Dr Oukaci Lynda, spécialiste en diabétologie, a observé que la lutte contre le diabète est un combat de longue haleine nécessitant une totale adhésion de la part du patient, mettant l'accent sur le fait que cette pathologie

peut avoir des complications sur des parties du corps impliquant des spécialités telles que l'ophtalmologie et la médecine interne.

Cette spécialiste a mis l'accent sur le fait qu'il est impératif que le patient apprenne à vivre avec sa maladie, mettant en exergue le rôle de l'activité physique dans l'amélioration du contrôle glycémique.

Lors de l'inauguration de cette manifestation, le wali d'Aïn-Defla, Benyoucef Azziz, avait appelé à la nécessité de multiplier les opérations de sensibilisation sur les dangers du diabète que la sédentarité a exacerbé.

Selon de nombreux citoyens, cette opération contribue à asseoir la culture de la prévention, notamment celle se rapportant aux maladies chroniques.

Bien de personnes sont atteintes de diabète ou d'hypertension artérielle mais l'ignorent, d'où l'importance de ce genre d'opérations, ont-ils observé.

APS

EL-TARF, PRÉPARATIFS DU MOIS DE RAMADHAN

70 millions DA au profit des familles nécessiteuses



70 millions de dinars de subventions, dont 10 millions de dinars débloqués par la wilaya et 15 millions DA par le ministère de la Solidarité nationale, ont été dégagés en prévision du mois de Ramadhan prochain.

PAR BOUZIANE MEHDI

Il est prévu la distribution de 28.521 couffins "spécial Ramadhan" dans le cadre de cette action de solidarité à laquelle contribuent, outre les Assemblées populaires communales (APC) avec une subvention de l'ordre de 36 millions de dinars, les différentes sociétés et directions de l'exécutif avec des quotas variés de couffins contenant divers produits alimentaires.

En effet, pas moins de 27.218 familles

dans le besoin, réparties à travers 24 communes de la wilaya d'El-Tarf, seront ciblées par le programme de solidarité consacré par la wilaya pour le mois de Ramadhan, a indiqué, à l'APS, le directeur de l'action sociale, Yarfaya Sebti.

A ces actions de solidarité, s'ajoute la contribution louable de différentes autres âmes charitables résidant aussi bien à El-Tarf qu'en dehors de la wilaya, à l'image d'un bienfaiteur de Batna qui a fait don de 20 tonnes de semoule, a ajouté la même source.

Une enveloppe de 70 millions de dinars de subventions, dont 10 millions de dinars débloqués par la wilaya et 15 millions de dinars par le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, a été dégagée en prévision du mois de Ramadhan prochain, a-t-on également signalé.

L'opération de distribution des colis de denrées alimentaires, confiée aux

P/APC (présidents des APC) et aux chefs de daïra, sera lancée "début du mois de mai", a-t-on également signalé.

Le DAS a également cité la poursuite de l'assainissement du fichier aux personnes dans le besoin afin d'exclure "les indus bénéficiaires" et permettre aux véritables familles nécessiteuses de disposer de cette aide, appelée à alléger, un tant soit peu, leurs charges. S'agissant des restaurants de la "rahma", destinés aux démunis, aux sans-abris et autres passagers, le directeur local de l'action sociale (DAS) a signalé que leur nombre était de l'ordre de neuf, précisant que les autorisations ont été délivrées pour l'ouverture de ces restaurants à travers les communes de Sidi-M'Barek, commune de Ben M'hidi, Kala, Asfour, Berrihane, Sidi-Kaci, Aïn-Kerma, Besbès et Drean.

B. M.

CONSTANTINE, SALON DU TOURISME

Participation de 50 exposants

Plus de 50 exposants participent à la seconde édition du Salon international du tourisme et des voyages Cirta Tourisme ouvert jeudi au palais de la culture Mohamed-Laïd-Al Khalifa, à Constantine.

Initiée conjointement par la Direction du tourisme, l'Office local du tourisme et le Club des opérateurs du secteur touristique sous le slogan "Constantine, carrefour des civilisations", une vingtaine de voyagistes et établissements hôteliers de Turquie, d'Italie, d'Allemagne, de la Tunisie, du Maroc, des Emirats arabes unis et de l'Arabie saoudite participent à cette édition avec l'objectif de nouer des relations d'affaires avec des parte-

naires algériens pour promouvoir leurs produits respectifs.

La manifestation a pour finalité d'encourager le tourisme domestique, mettre en exergue les potentialités du secteur et établir des relations d'affaires avec des acteurs étrangers pour promouvoir la destination Constantine, a souligné le directeur de wilaya du tourisme et de l'artisanat, Nouredine Bounafaâ.

Une conférence sur l'investissement dans le tourisme, qui sera animée par des cadres de l'Agence nationale de développement touristique, marquera cette manifestation de quatre jours, est-il indiqué.

Les exposants nationaux et étrangers

seront également conviés à une visite guidée à travers les sites archéologiques de l'antique Cirta, ont avancé les organisateurs du salon Cirta Tourisme, soulignant que l'initiative vise à faire connaître aux convives de la ville ses sites archéologiques phares et à discuter l'organisation d'éventuels circuits touristiques à Constantine et sa région. La première journée du Salon international du tourisme et des voyages Cirta Tourisme a suscité un engouement, notamment de visiteurs qui ont découvert, à l'occasion, les multiples offres et promotions proposées par les opérateurs touristiques participants.

APS

OUARGLA 4 nouvelles piscines à réceptionner en 2018

4 nouvelles piscines devraient être réceptionnées à Ouargla dans le courant de cette année. Il s'agit de 3 piscines de 25 mètres devant être réceptionnées dans le cadre de la célébration de la double fête de l'Indépendance et de la Jeunesse dans les communes d'El-Hedjira, Sidi-Slimane et Blidet-Amor. La piscine de proximité Ifri, appelée à être réceptionnée en juillet dans la commune d'Ouargla et constituant un grand acquis pour la population locale, permettra à la fois de généraliser et de développer la pratique de la natation et de remédier au déficit en structures de détente et de loisirs, notamment pour la frange féminine. Une enveloppe de près de 40 millions DA, dégagée sur budget de wilaya, a été consacrée à l'aménagement de cette piscine de proximité qui était auparavant un bassin de natation non exploité et resté fermé pour plus de 15 années. Une aire de jeux pour enfants est également prévue à l'intérieur de cette piscine de proximité qui aura un encadrement féminin qui va bénéficier de stages de formation dès la semaine prochaine, en coordination avec les services de la Protection civile. Avec les nouvelles structures, la wilaya comptera une douzaine de piscines à même de contribuer à la dynamisation du secteur et à l'accueil du nombre croissant de jeunes et d'enfants désirant pratiquer la natation, en plus de constituer des espaces de détente et de loisirs durant la saison estivale.

ILLIZI Entrée en exploitation d'une unité avicole

Les activités agricoles dans la wilaya d'Illizi viennent d'être renforcées par l'entrée en exploitation, lundi, d'une unité avicole, montée au chef-lieu de la wilaya par le biais du dispositif de la Caisse nationale d'assurance chômage (Cnac). Equipée d'une batterie forte de 4.800 poules pondeuses, cette unité assure une production quotidienne de près de 140 plateaux d'œufs, susceptibles de satisfaire les besoins du marché local en la matière, a indiqué le propriétaire de l'unité. "Toutes les facilités sont accordées aux postulants pour mettre en forme de pareils projets, à travers les différentes communes de la wilaya d'Illizi, dont notamment celles accordées par les dispositifs de soutien à l'emploi", a indiqué Benkouider. Première du genre dans la wilaya d'Illizi, cette unité, un véritable plus pour l'investissement agricole local, a été montée par le biais du dispositif du Cnac qui a apporté toute l'aide voulue et facilités, y compris l'accompagnement et le suivi, au profit de l'opérateur pour lui permettre de mettre en forme son projet, a expliqué la directrice de la Cnac, Ouarda Nessaybia. Le wali d'Illizi, Aïssa Boulehya, s'est, lors de l'inauguration de cette entité économique, félicité du montage de pareils projets d'investissement, avant de souligner que "l'Etat œuvre à accompagner les jeunes à créer leurs petites et moyennes entreprises par le biais des différents dispositifs d'emploi". Employant actuellement trois personnes, cette unité avicole entend élargir ses activités à l'avenir en vue de contribuer à l'approvisionnement du marché local en produits avicoles et créer de nouveaux emplois.

SYRIE

Contre vents et marées, Alger debout aux côtés de Damas



L'Algérie a dénoncé les bombardements effectués dans la nuit de vendredi à samedi par les forces armées américaines, françaises et britanniques contre la Syrie.

Le Président algérien, Abdelaziz Bouteflika, a adressé, mardi, un télégramme de félicitations à son homologue syrien Bachar el-Assad à l'occasion du 72^e anniversaire de l'indépendance de son pays, au cours duquel il a souhaité renforcer les liens fraternels et de coopération entre les deux pays dans tous les domaines, selon le journal *El Khabar*. "J'ai l'énorme plaisir, au moment où le peuple syrien fête le 72^e anniversaire du jour de sa glorieuse indépendance, de vous adresser au nom du peuple et du gouverne-

ment algériens et en mon nom propre, mes sincères félicitations et mes meilleurs vœux, en vous souhaitant une très bonne santé et une plus grande clairvoyance ainsi que pour votre pays, frère, de rétablir la paix et la sécurité et de reprendre le chemin du développement et de la construction", a écrit le chef d'État algérien.

"Et je profite de cette occasion pour vous exprimer tout l'intérêt que nous portons à continuer à développer nos liens de fraternité et de coopération dans tous les domaines, pour le bénéfice de nos deux peuples et de nos deux pays", a souligné Abdelaziz Bouteflika.

L'Algérie a dénoncé les bombardements effectués dans la nuit de vendredi à samedi par les forces armées américaines, françaises et britanniques contre la Syrie. Le Premier ministre du pays, Ahmed Ouyahia, a déploré que cette attaque ait eu lieu au moment où l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC)

s'apprêtait à entamer une enquête sur l'attaque chimique présumée à Douma. "L'Algérie ne peut que regretter les frappes qui se sont déroulées cette nuit [dans la nuit du 13 au 14, ndr] en Syrie au moment où toute la communauté internationale attendait plutôt l'envoi d'une commission d'enquête pour évaluer ou vérifier toutes ces informations relatives à l'usage présumé d'armes chimiques que l'Algérie avait dénoncé", a déclaré Ahmed Ouyahia lors d'une conférence de presse.

Tous les ans, la Syrie fête le 17 avril son indépendance et le départ des dernières troupes françaises du pays en 1946, année à laquelle le mandat français délivré par la Société des Nations prenait fin. Ce mardi, le pays a célébré cet anniversaire dans un contexte de victoires de son armée, mais également de frappes de la coalition tripartite dans la nuit de vendredi à samedi.

IRAN

Le dossier iranien divise l'UE

Donald Trump a posé un ultimatum aux Européens concernant cet accord, qu'il juge trop favorable à Téhéran et sommé les 28 de "réparer les erreurs affreuses" qu'il y voit avant le 12 mai, sans quoi il a menacé du retrait unilatéral des États-Unis du plan d'action.

Dans ce contexte, les chancelleries de l'Union européenne étudiaient le 16 avril dernier la possibilité de mettre en place de nouvelles sanctions contre Téhéran à cause du rôle de l'Iran dans le conflit syrien. L'idée étant de convaincre Donald Trump de poursuivre la levée des sanctions dans le cadre du Plan d'action global conjoint, le nom officiel de l'accord, grâce à de nouvelles sanctions sous un autre prétexte.

"Il n'est pas question de toucher à l'accord sur le nucléaire, mais on peut agir dans son environnement et la gamme des sanc-

tions est vaste", indiquait une source anonyme à l'AFP.

Cependant, les 28 membres de l'UE ne sont pas parvenus à prendre une décision à l'unanimité. Il n'y aura donc, pour l'instant du moins, pas de nouvelles sanctions européennes contre Téhéran.

"Il n'y a pas de consensus. Nous ne sommes pas convaincus de la nécessité de sanctions supplémentaires", avait Federica Mogherini, représentante de la diplomatie européenne.

Paris, Londres et Berlin ont pris l'initiative pour promouvoir d'éventuelles sanctions. Dès la sortie de la réunion des 28 ministres, Jean-Yves Le Drian a fait part de sa "détermination à éviter que l'Iran poursuive son activité balistique" tandis que son homologue allemand, Heiko Maas, s'est dit "préoccupé par le rôle joué

par l'Iran dans la région et par son programme de missiles balistiques".

Et les trois principales puissances militaires de l'UE ont réussi à convaincre "une très large majorité" d'imposer de nouvelles sanctions à l'Iran selon Anders Samelson, le ministre des Affaires étrangères danois qui s'exprimait lui aussi à la sortie de la réunion du 16 avril dernier.

Certains pays, à l'image de la Belgique par exemple, se sont d'entrée de jeu montrés plus mesurés. Le chef de la diplomatie belge considérait qu'il ne s'agissait pas "à [ses] yeux de la première priorité" et prônait le dialogue avec l'Iran et la Russie. Dans une posture semblable, les autorités autrichiennes soutenaient que "le sujet n'est pas un point important de l'ordre du jour".

YÉMEN

Ryad promet une riposte "pénible et douloureuse" aux Houthis

"L'Arabie saoudite ripostera avec des actions militaires pénibles et douloureuses en cas d'atteinte aux capacités nationales saoudiennes par l'utilisation de drones", a averti le colonel Turki al-Malki, porte-parole de l'Alliance militaire islamique sous commandement saoudien au Yémen, en s'adressant aux rebelles houthis lors d'une conférence de presse lundi dans la

ville de Khobar, selon le journal Al-Hayat. "Nous partageons notre estimation avec la communauté internationale sur le danger d'escalade en utilisant des drones dans des opérations de sabotage. Le monde traverse une étape importante dans la lutte contre le terrorisme et son idéologie", a déclaré le responsable. "La coalition arabe a réussi à détruire 737 positions des milices hou-

thies au Yémen", a-t-il ajouté.

Selon le responsable, les rebelles houthis ont tiré un total de 119 missiles balistiques, dont la plupart ont décollé de la ville de Sadah. Il a également affirmé que l'Iran, selon lui, fournit des armes aux milices houthis dont des drones.

Les rebelles houthis ont annoncé, le 11 avril, avoir mené deux attaques de drones

contre l'aéroport d'Abha, dans la province d'Asir, ainsi que contre la société pétrolière nationale Saudi Aramco, dans la province de Jizan, et dans d'autres régions du royaume.

Agences

BRÉSIL

Le Mouvement des sans-terre occupe l'appartement litigieux de Lula

Au petit matin, ce lundi 16 avril, une cinquantaine de membres du Mouvement des sans-terre a réussi à pénétrer dans l'immeuble où se trouve l'appartement qui divise le Brésil. Depuis la terrasse du triplex, qui a causé la perte de Lula, les militants ont réussi à déployer une banderole.

Sur la banderole on peut notamment lire le message suivant : "Si l'appartement appartient à Lula, il nous appartient aussi. Et si ce n'est pas le cas, pour quelle raison a-t-il été arrêté?"

Une centaine de personnes les soutenaient à l'extérieur et filmaient avec leurs téléphones portables. La scène est rapidement reprise sur les réseaux sociaux brésiliens. "Nous sommes en train d'envahir un appartement dont Lula se défend d'être le propriétaire. Si le jugement dit que l'appartement est à Lula, alors il est à nous aussi !", lance l'une des personnes présentes sur place.

Les militants sont repartis quelques heures plus tard, dans le calme, sans que la police n'intervienne. Depuis sa cellule, Lula n'a pas encore annoncé s'il comptait renoncer à sa candidature à la présidentielle. Il reste pour l'instant le favori des sondages.

AFGHANISTAN

Les talibans privent Kaboul d'électricité

Kaboul est sans électricité depuis deux jours. Les talibans ont fait sauter un pylône qui alimentait Kaboul dans la province voisine de Baghlan. Il s'agit d'une vengeance expliquent-ils, car les autorités afghanes ont coupé l'électricité dans des zones sous leur contrôle. Depuis plusieurs semaines, les insurgés s'attaquent aux lignes électriques qui acheminent le courant depuis l'Ouzbékistan et le Tadjikistan. Résultat : la capitale afghane est en grande partie plongée dans le noir durant la nuit, le commerce tourne au ralenti et la population exprime son ras-le-bol.

Le vrombissement des générateurs est constant. Les appareils trônent dans les arrière-cours des maisons, sur les trottoirs de Kaboul. Bruyants. Mais indispensables.

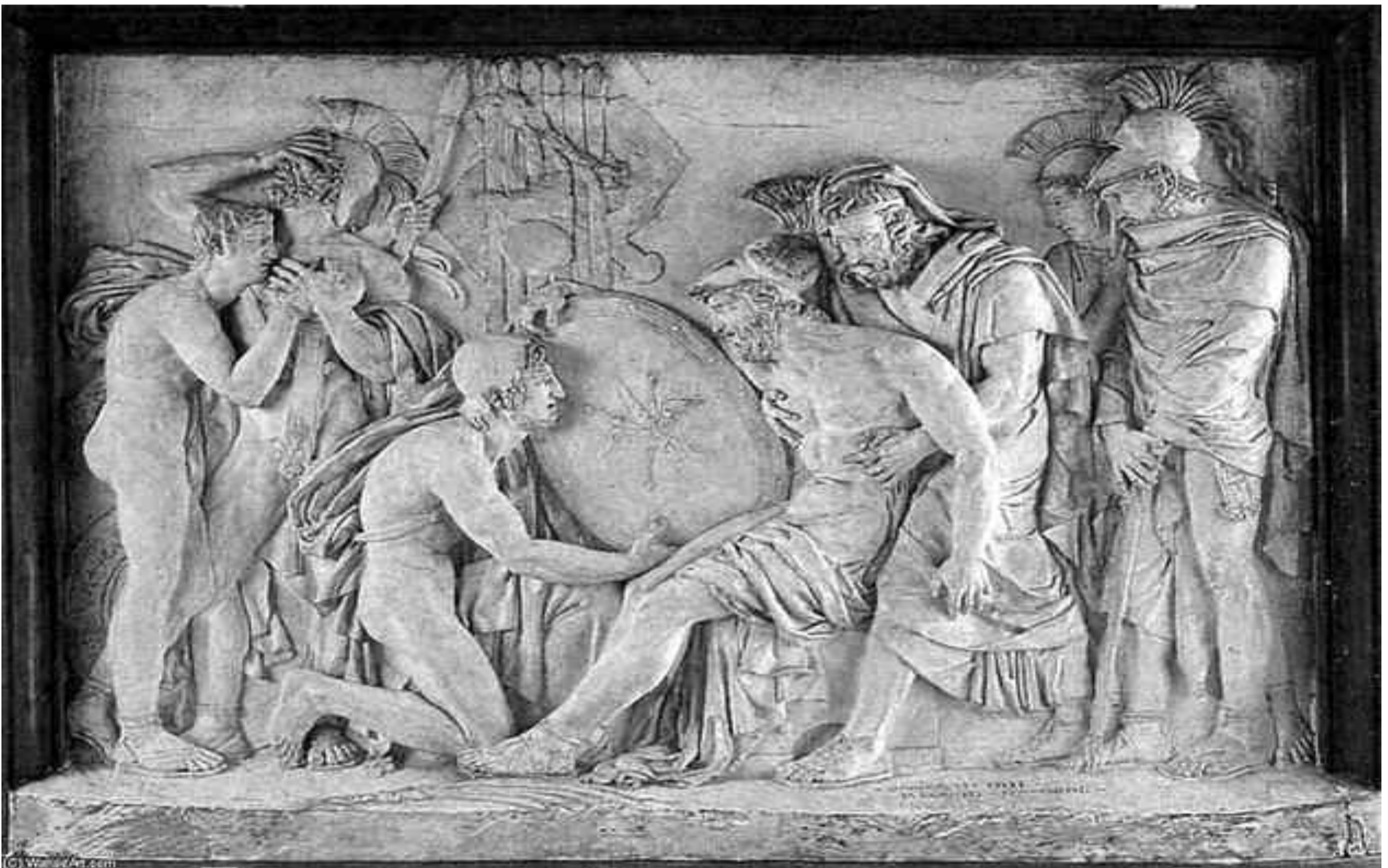
La majeure partie de la population n'a pas les moyens d'acheter un générateur ni d'en assumer les frais. Les administrations, les sociétés, les commerces ne peuvent en faire l'impasse.

Si certaines fenêtres sont allumées le soir dans les rues de Kaboul, pour les plus fortunés bénéficiant d'un générateur, une grande partie de la ville, elle, reste plongée dans le noir.

Agences

Firmus de Thagaste, ou comment est né le "droit d'asile"

Le concept de droit d'asile serait-il d'origine romano-numide (algérienne aujourd'hui) ? Si l'on en croit cette anecdote historique, rapportée dans le "Dictionnaire historique d'éducation" de Jean-Jacques Filassier (1818), Epaminondas (418-362 av.J.-C.), homme d'Etat grec, l'un des plus grands personnages de la Grèce antique, avait tant d'amour pour la vérité, qu'il se faisait — paradoxalement — un scrupule de mentir, même par jeu et par divertissement.



Les arts plastiques présents aux JST de Sonatrach à Oran

L'artiste-peintre Bouaouni Fatima-Zohra participe aux Journées scientifiques et techniques (JST) de Sonatrach à Oran avec une exposition d'arts plastiques intitulée "L'Algérie derrière les toiles".

Firmus de Thagaste, ou comment est né le "droit d'asile"

Le concept de droit d'asile serait-il d'origine romano-numide (algérienne aujourd'hui) ? Si l'on en croit cette anecdote historique, rapportée dans le "Dictionnaire historique d'éducation" de Jean-Jacques Filassier (1818), Epaminondas (418-362 av.J.-C.), homme d'Etat grec, l'un des plus grands personnages de la Grèce antique, avait tant d'amour pour la vérité, qu'il se faisait — paradoxalement — un scrupule de mentir, même par jeu et par divertissement.



gères. Et, pardi, ce n'est pas peu ! En cela, on peut se demander si le concept de droit d'asile ne serait pas d'origine romano-berbère. Plus précisément romano-numide... Mais là est une tout autre histoire, sur laquelle on reviendra ultérieurement...

Revenons-en pour l'instant à Epaminondas qui, au chapitre intitulé "Vérité" de ce dictionnaire (page 511), agrémente son récit en couvrant d'éloges l'évêque en question : "Firmus (...) montra, par sa généreuse fermeté, qu'il était véritablement digne de son nom. On persécutait les Chrétiens, par ordre de l'Empereur (Maximien Aurelius Valerius Hercules, ndlr).

Et les inquisiteurs à la solde du Prince, ayant appris qu'un homme originaire de Kabylie et répondant au nom de D'hia, natif de Ruzasus (aujourd'hui Azeffoun), un "rebelle" donc aux yeux de ces inquisiteurs, rebelle qui professait la religion pros-crite, avait cherché un asile chez le saint prélat, vinrent presser ce dernier de le leur



livrer. Firmus leur répondit : "Je ne puis ni mentir ni découvrir celui que vous cherchez ; je l'ai caché ; mais vous ne saurez jamais le lieu de sa retraite". Ces officiers, pleins d'indignation, le saisirent lui-même, et lui firent souffrir les tourments les plus cruels, afin de l'obliger à découvrir le chrétien qu'il recelait. L'évêque, au milieu des plus affreuses tortures, se contentait de leur répondre : "Je vais mourir ; mais je ne sais point parler".

L'Edit de Firmus, un privilège et un droit toujours d'actualité

Epaminondas poursuit son récit en ces termes : "L'empereur (Maximien

Aurelius Valerius Hercules, ndlr) fut instruit de cette héroïque constance. Il fit venir le pontife, qui lui parut si digne d'admiration qu'il lui accorda la grâce et celle de celui qu'il avait caché. "Que de courage ! Que de vertu ! S'écrie Saint-Augustin (1) : Quels éloges ne mérite pas ce saint évêque, qui aima la vérité jusqu'au point de tout souffrir, plutôt que de la trahir par un mensonge, et s'exposer aux plus horribles supplices, plutôt que de découvrir un malheureux dont on a voulu la mort ?".

Depuis cette affaire, Maximien Hercules ordonna de "ne plus s'attaquer aux lieux de culte même si des criminels y trouvent refuge". C'est le fameux Edit de

Firmus, un privilège et un droit toujours d'actualité (2), qui consacra cette nouvelle donne, notamment au plan politico-religieux. A telle enseigne d'ailleurs que, de retour à Thagaste (Souk-Ahras), D'hia émit le souhait d'y rester et y habiter, chose qui lui fut accordée.

On apprend ensuite d'Alypius (3) de Thagaste, le successeur de Firmus, que D'hia, désormais "citoyen" thagastois, est devenu un homme très riche et grand propriétaire terrien. Au fil des années, la famille D'hia est devenue la plus grande famille de Souk-Ahras, selon monseigneur Toulotte (4), dernier Evêque de Souk-Ahras et grand historien spécialiste de la Numidie dans l'empire romain.

Le texte intégral de Saint-Augustin

Saint-Augustin avait parlé de Firmus où il avait loué son courage et son hospitalité. Voici le texte intégral de Saint Augustin :

"Voilà ce que fit autrefois un évêque de Thagaste, Firmus de son nom, plus ferme encore de volonté ; car les appariteurs lui ayant porté l'ordre de l'Empereur d'avoir à livrer un homme qu'ils cherchaient et qu'il cachait dans sa maison, où il s'était réfugié ; avec tout le soin dont il était capable, il répondit à ceux qui demandaient cet homme, qu'il ne pouvait ni mentir ni le leur livrer, et quelque torture qu'on lui fit subir (car les Empereurs n'étaient pas encore chrétiens, ndlr), il persista dans sa résolution. Conduit ensuite devant l'Empereur, il lui parut si digne d'admiration qu'il en obtint sans peine la grâce de celui qu'il avait recueilli".

-D'après "De mendacio" (Du mensonge), XIII, XXIII", in "Œuvres de Saint-Augustin", Bibliothèque augustinienne, vol. 2, Paris 1948

*Journaliste, psychopédagogue et consultant en édition et communication.

Notes :

(1) : Saint-Augustin est également cité par Epaminondas dans la même anecdote historique rapportée dans le

"Dictionnaire historique d'éducation".

(2) : La preuve tangible : l'Algérie, toujours respectueuse de ce droit d'asile qui est né il y a plus de deux millénaires sur son territoire, toujours solidaire constitutionnellement envers les peuples opprimés dans son voisinage immédiat et même au-delà, est toujours et tout à fait dans son rôle en accordant de nos jours au peuple sahraoui opprimé l'asile à Tindouf, région mitoyenne du Sahara Occidental occupé et cela, conformément aux résolutions pertinentes que les plus hautes institutions internationales officielles, dont l'Onu, ont consacrées depuis de nombreuses décennies.

(3) : Ami de Saint-Augustin, originaire lui-aussi de Thagaste.

(4) : Evêque de Souk-Ahras de 1892 à 1897, Mgr Toulotte avait démissionné de son poste d'évêque à Souk-Ahras en 1897 suite aux énormes pressions que l'administration coloniale française exerçait sur lui. Il était soupçonné d'être très proche des musulmans. Toujours fidèle à Saint-Augustin, il avait une relation très particulière avec les musulmans de Souk-Ahras. Il avait même "osé" enseigner le Coran au sein même de l'Eglise, chose qui avait déplu au maire Deyron qui voyait mal des enfants musulmans sortir de l'Eglise où ils prenaient des cours sur l'Islam.

"L'odyssée de Fulay", entre conte et chants berbères



"L'odyssée de Fulay", un conte en musique inédit, a été présentée, lundi soir, à Alger par Cheikh Sidi Bemol dans une immersion prolifique dans l'histoire antique et le chant berbère, devant un public nombreux.

Accueilli à la salle Ibn Zeydoun de l'Office Riadh El Feth (Oref), le spectacle a embarqué le nombreux public présent dans un voyage onirique à travers le temps, déployé en quatre parties tirées de légendes et de mythes des peuples de la Méditerranée.

Librement inspiré de l'œuvre d'Apulée, célèbre auteur berbère de l'Antiquité, ce conte fantastique, déclamé en Français et alterné par douze chants berbères antiques, a été écrit, arrangé et réalisé par cheikh Sidi Bemol, soutenu par les chœurs de Damien et Maxime Fleau, également au xylophone, flûte et piano ainsi qu'aux percussions et clarinette, respectivement.

Sur une scène presque nue, le spectacle, renseignant que les dieux grecs auraient abordé la Berbérie, raconte, une heure et demie durant, les aventures de Fulay, un artiste extraordinaire en quête de sa terre natale, célébré par les rois, adopté par les dieux, jeté aux enfers puis rendu aux siens, dans une série d'événements à rebondissements brillamment portés par Cheikh Sidi Bemol, dans le rôle du troubadour.

Les chants ancestraux kabyles riches et diversifiés, rendus par Cheikh Sidi Bemol, ont été soumis à un travail d'arrangements d'une grande intelligence qu'il a lui-même assuré, s'attendant à donner aux mélodies des formes modernes, dans des variations modales soutenues par un lit d'accords montées sur des rythmes composés.

Dans un spectacle hybride déroulé dans la délectation et hautement apprécié par le public, "L'odyssée de Fulay" se veut "un hymne à l'ouverture d'esprit, à la curiosité et à l'échange", peut-on lire dans la présentation, espérant également contribuer dans un esprit festif, à "la lutte contre l'intolérance".

Applaudissant longtemps les artistes, le public, imprégné par l'univers fantastique de la trame, a découvert différentes dimensions existentielles, dans des escales empreintes de chants berbères ancestraux, qui l'ont mené du royaume vers le village natal de Fulay, passant par l'au-delà et les ténèbres de l'enfer.

Cheikh Sidi Bemol, Hocine Boukella de son vrai nom, a participé à plusieurs festivals et animé de nombreux concerts à travers le monde, au Royaume Uni, Belgique, Suisse, Canada, Suède, Espagne, France, Maroc et Tunisie notamment.

Comptant à son actif une dizaine d'albums dont, "Samarkand - night & Day" (1998), "El Bandi" (2003), "Gourbi Rock" (2008), "Izlan Ibhriyen-Chants Marins Kabyles" (en deux volumes - 2009 et 2013), "Paris-Alger-Bouzeguene" (2010) et "Afyra" (2014), l'artiste, également dessinateur et caricaturiste, qualifie son style de musique de "Gourbi-rock", un genre ouvert sur les musiques du monde, à la recherche de sonorités autochtones.

Organisé sous l'égide du ministère de la Culture, par l'Institut français en Algérie, le spectacle "L'odyssée de Fulay" est arrivé à Alger au terme d'une tournée qui l'a mené, depuis le 9 avril, aux Instituts français de Annaba, Constantine, Oran et Tlemcen.

Décès de Farouk Beloufa, réalisateur du film "Nahla"

Le cinéaste Farouk Beloufa, réalisateur du film "Nahla", est décédé lundi 09 avril 2018 à l'âge de 71 ans à Paris, où il a été enterré. Son décès n'a été révélé que dans la soirée du lundi 16 avril, c'est-à-dire une semaine plus tard, par plusieurs cinéastes et réalisateurs

algériens sur les réseaux sociaux. Né en 1947 à Oued Fodda, à Chlef, Farouk Beloufa a étudié le cinéma à l'Institut national du cinéma avant de rejoindre l'Institut des hautes études cinématographiques à Paris. Il avait également suivi des cours à l'École pratique des hautes

études de Paris, sous la direction de Roland Barthes, et présente une thèse sur la théorie du cinéma. Revenu en Algérie, il réalise en 1973 sa première production, "Insurrectionnelle". Une compilation de 90 minutes censurée car jugée "trop marxiste" avant de

ressortir sous le titre "Guerre de Libération". En 1979, il réalise l'un des films les plus importants du cinéma algérien, "Nahla", un long métrage qui traite des événements précédant la guerre civile au Liban, en 1975. Face à la main mise sur la produc-

tion cinématographique nationale par les dirigeants en Algérie, il quitte le pays pour s'établir en France, où il devient réalisateur pour la télévision et collabore alors avec l'émission de France 3 "Mosaïque". En 2010, il réalise le court-métrage

"Le Silence du Sphinx".

Il est le père du cinéaste et plasticien franco-algérien Neil Beloufa, dont le film "Occidental" est actuellement en salle en France. Une semaine après son décès, le ministère de la Culture algérien n'a toujours pas réagi.

Kendrick Lamar remporte le Pulitzer, une première pour un rappeur

La catégorie musique du Pulitzer a été attribuée à des œuvres classiques ou de jazz.

Le rappeur américain Kendrick Lamar a été récompensé lundi par le prestigieux prix Pulitzer dans la catégorie musique pour son album "DAMN", une première pour un artiste hip-hop et plus largement pour la musique populaire moderne.

C'est une nouvelle reconnaissance pour celui qui, à 30 ans, a déjà glané 12 Grammy Awards, les récompenses de l'industrie américaine de la musique, dont 5 pour "DAMN" lors de la dernière cérémonie.

Si le prix Pulitzer a été créé en 1917, la catégorie musique est elle apparue en 1943. Elle a été systématiquement attribuée à des œuvres de musique classique jusqu'au sacre du musicien et compositeur de jazz Wynton Marsalis, en 1997. Dès l'année suivante, le conseil d'administration du prix Pulitzer a décidé d'assouplir les critères afin de favoriser la diversité des œuvres éligibles. Il a de nouveau élargi le spectre en 2004, ce qui a permis au saxophoniste Ornette Coleman de l'emporter en 2007. Malgré ces réformes, aucun artiste



de musique moderne populaire n'avait encore été récompensé avant cette année.

Le conseil du Pulitzer l'a désigné sur la base de son dernier album, "une collection de morceaux pleins de virtuosité, unifiée par l'authenticité de sa langue et une dynamique rythmique qui proposent des photos marquantes, capturant la complexité de la vie moderne des Afro-Américains".

"DAMN" a atteint la première place du classement des ventes de disque aux Etats-Unis début mai 2017. Ses deux albums précédents avaient également été numéro 1.

Adeptes d'un phrasé très fluide, Kendrick Lamar est considéré comme un rappeur politique, qui évoque régulièrement des sujets de société dans ses titres. Il est originaire du quartier déshérité de Compton à Los Angeles.

Son titre *Alright*, issu de son album précédent, *To Pimp a Butterfly*, est devenu l'hymne non-officiel du mouvement protestataire Black Lives Matter qui dénonce les violences policières contre les Noirs. *DAMN* est encore l'occasion de parler de la condition des Noirs aux Etats-Unis, notamment dans le morceau *XXX*, avec U2 en invité, mais l'album est surtout très per-

sonnel. Kendrick Lamar y évoque notamment les conséquences de sa célébrité nouvelle sur son existence.

Félicitations, a tweeté l'actrice américaine Reese Witherspoon, saluant l'œuvre révolutionnaire, de Kendrick Lamar. *Continue à parler vrai*.

En 2016, le dramaturge et acteur Lin-Manuel Miranda avait reçu un prix Pulitzer dans la catégorie théâtre pour sa comédie musicale phénomène *Hamilton*, qui comprend de très nombreux passages rappés.

Les arts plastiques présents aux JST de Sonatrach à Oran

L'artiste-peintre Bouaoui Fatima-Zohra participe aux Journées scientifiques et techniques (JST) de Sonatrach à Oran avec une exposition d'arts plastiques intitulée "L'Algérie derrière les toiles".

Organisée en marge de ce rendez-vous économique initié par Sonatrach sous le slogan "Innovation et partenariat dans le contexte de la transition énergétique", cette exposition comporte une vingtaine de tableaux d'arts plastiques en impressionnisme et art moderne.

Native de Blida, l'artiste a déclaré que ses toiles abordent le legs culturel matériel et immatériel de l'Algérie et dépeint l'image réelle de l'histoire de l'Algérie et de la femme algérienne rurale,



saharienne et moderne. Ces œuvres mettent en exergue des légendes racontées jadis par les femmes et des paysages naturels en Algérie.

Bouaoui Fatima-Zohra est en phase de préparation d'une exposition d'arts plastiques prévue à Barcelone (Espagne) en fin d'année courante comportant un total de 40 tableaux en impressionnisme et art moderne qui

mettent en exergue des similitudes entre les civilisations dans la Méditerranée, a-t-elle fait savoir.

La dernière apparition de cette artiste sur la scène culturelle a été lors d'une exposition "Rihlat hanine" (Voyage de nostalgie), organisée en avril 2016 au musée du Bardot d'Alger.

Visite guidée sur les pas de Cervantès à Alger en avril

Une visite guidée sur "les traces de Miguel Cervantès" se tiendra les 23 et 24 avril à Alger, à l'initiative de l'Institut Cervantès de la ville.

Miguel Cervantès, le plus célèbre captif de la capitale, sera le sujet de deux journées de découverte organisées comme chaque année par l'Institut Cervantès pour célébrer l'auteur. Sept escales dans l'Alger historique seront au programme pour l'occasion.

Celui qui a été immortalisé dans de nombreux ouvrages dont *Les bains d'Alger* et *L'histoire du captif* sera amené à voir son histoire contée aux participants de la visite guidée.

Prévue les 23 et 24 avril 2018 de 08h30 à 13h30 avec pour point de départ l'institut Cervantès d'Alger (9, rue Khelifa-Boukhalifa), la visite guidée gratuite fera, entre autres, escale par le port, le Bastion 23, Dar El-Hamra et la grotte Cervantès.

Pour participer à la visite guidée, il vous suffit de vous inscrire en écrivant à infoarg@cervantes.es ou en appelant à 021 63 38 02/021633451.

Les sècheurs à mains soufflent des colonies de bactéries

Si vous vous lavez les mains après avoir été dans des toilettes publiques et que vous utilisez ensuite un sècheur, vous pourriez bien quitter cet endroit avec des mains qui ne sont pas aussi propres que vous le pensez.

Les sècheurs à mains ne font pas que souffler de l'air – ils en aspirent aussi. Ce faisant, ils siphonnent aussi les bactéries et autres microbes transportés par les passants, ou laissés dans les toilettes par celles et ceux qui n'auraient pas rabaisé le couvercle. Puis après avoir aspiré ces microbes, les sècheurs les rejettent à nouveau – et en abondance – selon une étude récente. Pour les besoins de cette expérience, les chercheurs de la faculté de médecine de l'Université du Connecticut (États-Unis) ont mis à l'épreuve leurs propres toilettes publiques. Ils ont découvert que les sècheurs à main créaient de véritables autoroutes bactériennes, invisibles dans l'air de la salle de bain. Et ces bactéries redistribuées n'atterrissaient pas seulement sur les occupants des toilettes : grâce aux



souffleurs à haute énergie, elles étaient également dispersées dans tout le bâtiment. Dans le cadre de leur étude, les chercheurs ont exposé 36 plaques enduites de glucose dans les toilettes de leur bâtiment – d'abord avec les sècheurs à mains allumés, puis éteints – et ont vérifié la croissance bactérienne des plaques. Pour les tests effectués lorsque les sècheurs à mains n'étaient pas allumés, les chercheurs n'ont pas trouvé beaucoup de bactéries – en

moyenne de six colonies par plaque. Mais lorsque les ventilateurs étaient opérationnels, les bactéries étaient présentes en abondance, avec en moyenne 60 colonies en croissance sur chaque plaque ! Les chercheurs ont vérifié à l'intérieur des sècheurs pour voir si l'accumulation microbienne interne pourrait jouer un rôle. Bien qu'ils aient décelé la présence de bactéries quand ils ont nettoyé les sècheurs, celles-ci n'étaient pas assez nombreuses pour rendre compte de la quantité distribuée par le

flux d'air des sècheurs.

62 types de bactéries diverses

Si les bactéries capturées sur les plaques ne provenaient pas directement des sècheurs, elles devaient donc provenir de l'air de la salle de bain, probablement expulsées dans l'air par les chasses d'eau des toilettes. Plusieurs échantillons de différentes salles de bains comprenaient notamment le microbe *Bacillus subtilis*, un occupant de l'intestin humain. Mais *B. subtilis* n'était pas seul : les plaques exposées aux sècheurs à main hébergeaient au total 62 types de bactéries diverses représentant 21 espèces, dont *Staphylococcus aureus*, une bactérie commune qui reste toutefois associée à des infections graves.

L'une des mesures qui pourraient aider à réduire la circulation bactérienne dans les salles de bains serait d'installer des sècheurs à main avec des filtres à air Hepa ou filtre à particules aériennes à haute efficacité, notent les chercheurs. En installant ces filtres dans les sècheurs à main, le nombre de bactéries dispersées s'est vu considérablement réduit. Certaines bactéries étaient en revanche encore distribuées – y compris les agents pathogènes potentiels.

Les personnes qui se couchent tard risquent de mourir plus jeunes



Les personnes qui se couchent tard et ont du mal à émerger du lit le matin ont un risque de mortalité plus élevé que les couche-tôt qui aiment se lever avec le soleil, selon une étude publiée jeudi. L'étude, qui a porté sur près d'un demi-million d'habitants du Royaume-Uni âgés de 38 à 73 ans, montre que les couche-tard ont un risque de décès, de toutes causes, de 10% plus élevé que les couche-tôt sur la période étudiée de six ans et demi. L'étude, réalisée à partir d'une base de données publique, est parue dans le journal spécialisé *Chronobiology International*. Des études antérieures avaient souligné leurs taux plus élevés de maladies cardiovasculaires et de pathologies métaboliques comme le diabète. Mais cette étude est la première à

explorer le risque de mortalité, note l'université de Surrey dans un communiqué. Les participants se sont définis soit comme "une personne du matin" (27 %), "plus du matin que du soir" (35 %), "plus du soir que du matin" (28 %), ou "vraiment une personne du soir" (9 %). Un peu plus de 10.500 décès au total, dont 2.127 ont été relevés sur la période de six ans et demi.

Un vrai problème de santé publique

"C'est un problème de santé publique qui ne peut plus être ignoré", estime Malcolm von Schantz, professeur de chronobiologie à l'Université de Surrey. Selon lui, les couche-tard devraient pouvoir bénéficier d'une plus grande flexi-

bilité d'horaires de travail pour commencer et finir plus tard.

"Les noctambules qui tentent de vivre dans un monde du matin peuvent en subir les conséquences sur leur santé", renchérit Kristen Knutson (université Northwestern, à Chicago) co-auteure avec lui de l'article. "Il se pourrait que les personnes couche-tard aient une horloge biologique interne qui ne correspond pas à leur environnement externe", explique Mme Knutson en évoquant toute une variété de comportements mauvais pour la santé chez ces derniers (manque d'exercice, ne pas dormir suffisamment...).

Les couche-tard ont plus tendance à souffrir de troubles psychologiques, de diabète, de troubles neurologiques, gastro-intestinaux et respiratoires.

Ils ont également davantage tendance à fumer, boire de l'alcool, consommer de la caféine et des drogues illégales.

Le passage à l'heure d'été, qui coïncide d'ailleurs avec une incidence plus grande de crises cardiaques, est moins bien supporté par les couche-tard, relèvent également les chercheurs.

Les aliments en conserve mauvais pour la digestion ?



Une récente étude américaine s'est intéressée aux aliments en conserve et a apporté une conclusion qui ne devrait pas plaire aux industriels du secteur : ce type de nourriture ne faciliterait pas du tout la digestion !

Pour les chercheurs de l'université de Binghamton (États-Unis), les boîtes de conserve contiendraient trop d'oxyde de zinc (ZnO), comme ces derniers l'expliquent dans leur étude parue dans la revue *Food & Function* le 20 février 2018. Par ailleurs, cet oxyde de zinc aurait un impact négatif sur notre digestion.

L'oxyde de zinc se trouverait dans les boîtes de conserve sous forme de nanoparticules, ce qui entraînerait une malabsorption des aliments. Si ce produit est utilisé pour ses propriétés antimicrobiennes – permettant de maintenir une bonne conservation des aliments –, les nanoparticules ne sont pas les bienvenues dans le cadre d'une digestion optimale. L'étude a porté sur divers aliments en boîte tels que des asperges, du poulet ou encore du thon. Les chercheurs ont soumis des doses réalistes de nanoparticules d'oxyde de zinc à un modèle d'intestin grêle placé en culture cellulaire.

100 fois les apports journaliers recommandés en zinc !

La spectrométrie, qui permet d'accéder à la composition et à la structure de la matière, a ensuite permis de constater que les aliments en boîte contenaient environ 100 fois les apports journaliers recommandés (AJR) en zinc !

Après ce constat, les scientifiques ont tenté de comprendre l'effet des nanoparticules d'oxyde de zinc sur le tube digestif. Celles-ci se fixaient sur les cellules de l'appareil gastro-intestinal ayant pour rôle d'absorber les nutriments des aliments. Les chercheurs indiquent que les nanoparticules peuvent modifier la façon dont notre intestin absorbe les nutriments, ainsi que l'expression de nos gènes et protéines intestinales. Par ailleurs, les scientifiques pointent du doigt un autre problème, celui de la perméabilité du système intestinal. En effet, à trop forte dose, l'ingestion de nanoparticules d'oxyde de zinc pourrait faire en sorte de laisser certains composants indésirables s'insérer dans la circulation sanguine, alors que ceux-ci ne sont habituellement pas censés le faire.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE OUARGLA
CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE DE TOUGOOURT
DIRECTION DELEGUEE DES RESSOURCES EN EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT
NIF : 099030015051545

Origine de financement : CSGCL 2017
Intitulé de l'opération : Réalisation , équipement et électrification d'un Forage
à Goug
Numéro de l'opération: 198/2017

Avis d'attribution provisoire de marché

Conformément aux dispositions de l'article 73 du décret présidentiel n°15/247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouvert n° 01/2018 paru aux quotidiens:

- Al Mehovar du : 03/02/2018
- Midi libre du : 04/02/2018

- Afférant au projet : Réalisation , équipement et électrification d'un forage d'AEP à Goug Commune Blidet Amor

Après analyse des offres , le Marché est attribué provisoirement à l'entreprise :

Entreprise	Note Technique	Montant de l'offre après correction en TTC	Délai	Observation
ENTREPRISE BOUNATLA TAHAR	67,5 points	11 916 660,00DA	04 mois	Moins disant

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant, peut introduire un recours dans les 10 jours qui suivent la date de publication de l'avis d'attribution provisoire auprès de la commission compétente "conformément à l'article 82 du décret présidentiel portant réglementation des marchés publics"

Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Les autres soumissionnaires intéressés, peuvent se rapprocher du service concerné, au plus tard, trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières

Midi Libre n° 3370 - Jeudi 19 avril 2018 - Anep 811 307

République Algérienne Démocratique Et Populaire

Wilaya : Sétif
District : Ain Arnat
Commune : Ain Arnat
NIF : 098419269001618

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire (rectificatif) N° :07/2018

- Le président de l'assemblée populaire communale Ain Arnat- informe les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offre ouvert avec exigence de capacité minimale N° : 07/2017 ,paru dans les journaux EDOUCH NEWS en date du :17/12/2017 et MIDI LIBER du: 18/12/2017 CONCERNANT

LE TRANSPORT SCOLAIRE ANNEE 2018.

Qu'après l'analyse de offres par la commission ad'hoc, le marché est attribué provisoirement au soumissionnaire CI après :

Opération	Soumissionnaire	Montant TTC (DA)	Note obtenue	NIF	Nombre de jours
LE TRANSPORT SCOLAIRE ANNEE 2018	Benachour lazhar, transport collectif du Voyageur eu Zone réale Ain Zada	12 237 037,75 DA	50 points	197619010138139	185 jours

En exécution de l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires peuvent introduire leurs recours auprès de la commission communale des marchés dans Un délai de dix (10) jours à compter de la date de parution du présent Avis.

Midi Libre n° 3370 - Jeudi 19 avril 2018 - Anep 25 108 503

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de la ville

Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Laghouat

INVITATION

Relative à l'avis de concours national d'architecture restreint N° : 06/2018 pour l'étude et suivi pour la réalisation de six (06) projets de logements type location-vente en tous corps d'état et VRD à M'hafir et POS 18 Laghouat

Relativement à l'avis de concours national d'architecture restreint N° 06/2018 pour l'étude et suivi de la réalisation de six (06) projets de logements type location-vente en tous corps d'état et VRD à M'hafir et POS 18 Laghouat, L'office de Promotion et de Gestion Immobilière de Laghouat, dont le siège social est à cité M'kam Groupement des administrations routé national N°01 Laghouat, invite les BET dont les dossiers de candidature sont retenus pour la 2^{ème} phase, à déposer leurs offres techniques qui contiennent l'offre de prestation et l'offre financière :

N°	Projet	B.E.T retenus pour la deuxième phase
01	98 Logements à M'hafir	Rogti Merouane / Benaouda Abdelkader Boualem / Tabarakh Ahmed / Kahil Farid / Lakhdar Ouallid (TECC) / Benaya abderahmane (PHINEX ARCHI) / Chatta Djamilia (BÉPAU) / Sahi Salah(GROUPEMENT ALWIAM) / Bakhti Belkacem(BEREM) / Taleb Larbi (BATAL) / Djelloul Yazid / Laroui Lotfi (ACAD) / Baroud Djamel Eddine / Tadj El hadja / Nouidjem Ahmed / Khatri Abdelkader (CASA) / Djoual Ali (BETAUR) / Goumida Mohamed Lamine (JOSSOUR) / Laghouati Kheireddine (BELAUR) / Semahi Abdelkader (SEDARCH) / Zitout Small
02	88 Logements à M'hafir	Rogti Merouane / Benaouda Abdelkader Boualem / Belakhdar Djalel / Tabarakh Ahmed / Kahil Farid / Lakhdar Ouallid (TECC) / Benaya abderahmane (PHINEX ARCHI) / Chatta Djamilia (BÉPAU) / Sahi Salah(GROUPEMENT ALWIAM) / Bakhti Belkacem(BEREM) / Taleb Larbi (BATAL) / Djelloul Yazid / Laroui Lotfi (ACAD) / Baroud Djamel Eddine / Nouidjem Ahmed / Khatri Abdelkader (CASA) / Djoual Ali (BETAUR) / Naama Yacine / Laghouati Kheireddine (BELAUR) / Semahi Abdelkader (SEDARCH) / Zitout Small
03	84 Logements à M'hafir	Rogti Merouane / Benaouda Abdelkader Boualem / Tabarakh Ahmed / Kahil Farid / Lakhdar Ouallid (TECC) / Benaya abderahmane (PHINEX ARCHI) / Chatta Djamilia (BÉPAU) / Sahi Salah(GROUPEMENT ALWIAM) / Bakhti Belkacem(BEREM) / Djelloul Yazid / Laroui Lotfi (ACAD) / Baroud Djamel Eddine / Tadj El hadja / Nouidjem Ahmed / Khatri Abdelkader (CASA) / Djoual Ali (BETAUR) / Bentabet Ahmed (FOUR) / Laghouati Kheireddine (BELAUR) / Semahi Abdelkader (SEDARCH) / Belakhdar Djalel / Sennoun Nouredine / Bader Dahmane / Zitout Small
04	80 Logements à M'hafir	Rogti Merouane / Benaouda Abdelkader Boualem / Belakhdar Djalel / Tabarakh Ahmed / Lakhdar Ouallid (TECC) / Benaya abderahmane (PHINEX ARCHI) / Chatta Djamilia (BÉPAU) / Sahi Salah(GROUPEMENT ALWIAM) / Bentabet Ahmed (FOUR) / Bakhti Belkacem(BEREM) / Djelloul Yazid / Laroui Lotfi (ACAD) / Baroud Djamel Eddine / Tadj El hadja / Nouidjem Ahmed / Djoual Ali (BETAUR) / Laghouati Kheireddine (BELAUR) / Semahi Abdelkader (SEDARCH)
05	82 Logements à POS 18	Rogti Merouane / Goumida Mohamed Lamine (JOSSOUR) / Tabarakh Ahmed / Naama Yacine / Lakhdar Ouallid (TECC) / Benaya abderahmane (PHINEX ARCHI) / Chatta Djamilia (BÉPAU) / Sahi Salah(GROUPEMENT ALWIAM) / Djelloul Yazid / Laroui Lotfi (ACAD) / Baroud Djamel Eddine / Tadj El hadja / Nouidjem Ahmed / Djoual Ali (BETAUR) / Laghouati Kheireddine (BELAUR) / Semahi Abdelkader (SEDARCH) / Belakhdar Djalel / Sennoun Nouredine

N°	Projet	B.E.T retenus pour la deuxième phase
06	68 Logements à POS 18	Rogti Merouane / Belakhdar Djalel / Tabarakh Ahmed / Sennoun Nouredine / Lakhdar Ouallid (TECC) / Benaya abderahmane (PHINEX ARCHI) / Chatta Djamilia (BÉPAU) / Sahi Salah(GROUPEMENT ALWIAM) // Djelloul Yazid / Baroud Djamel Eddine / Nouidjem Ahmed / Djoual Ali (BETAUR) / Goumida Mohamed Lamine (JOSSOUR) / Laghouati Kheireddine (BELAUR) / Semahi Abdelkader (SEDARCH)

Les candidats sont invités à remettre les plis des dossiers techniques, les dossiers de prestations, et les plis de l'offre financière, insérés dans une enveloppe cachetée, selon le format suivant :

OFFRE TECHNIQUE

A

Monsieur le Directeur de l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Laghouat
« Concours National d'Architecture Restreint N°.../2018
Maîtrise d'œuvre (étude et suivi) pour la réalisation de six (06) projets de logements type location-vente en tous corps d'état et VRD à M'hafir et POS 18 Laghouat »
« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

La date de dépôt de l'offre technique, de prestations et financière, est fixée à 30 jours de 08 : 00h à 13 : 30h, à compter de la date de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux .
Si la date de dépôt des offres coïncide avec un jour férié ou un jour de week-end celle-ci est reportée au jour ouvrable suivant à la même heure.

Midi Libre n° 3370 - Jeudi 19 avril 2018 - Anep 811 294

FOOTBALL, CHAMPIONNAT DE LIGUE 1 MOBILIS

Virage important pour le leader

La 26^e journée du championnat de Ligue 1 Mobilis se jouera demain vendredi, avec au menu un déplacement dangereux de l'USM Alger à Hamlaoui pour y affronter le leader, le CS Constantine, alors que le poursuivant direct, le MC Alger, reste aux aguets.

PAR MOURAD SALHI

Les Sanafir, leaders du championnat avec 46 points, seront devant un véritable tournant dans l'optique de s'adjuger le titre. A trois unités seulement du poursuivant direct, le MC Alger, le club phare des Ponts suspendus n'a d'autre alternative que de bien négocier ce virage dangereux pour éviter d'être rejoint à la première place par le Doyen.

Les coéquipiers d'Abid n'ont d'autre choix que de l'emporter puisque même un match nul pourrait ne pas faire leurs affaires. L'entraîneur Abdelkader Amrani est conscient de cette situation et refuse de faire les calculs. Le coach constantinois confirme que la victoire est impérative pour son équipe qui, selon lui, a parcouru un chemin de champion depuis l'entame de cet exercice footballistique.

En face, l'USM Alger, qui reste sur une belle qualification pour la phase des poules de la Coupe de la Caf, est en quête d'une place sur le podium. Avec 39 points dans son escarcelle, le club phare de Soustara n'est qu'à deux points du podium. Le technicien franco-algérien Miloud Hamdi veut quitter le club en fin de saison avec les honneurs.

Le MC Alger, dauphin du championnat avec 43 points, sera également devant un test crucial face aux voisins du NA Hussein Dey. Le Mouloudia d'Alger, qui est déterminé à défendre ses chances jusqu'au bout, se présentera au stade du 5-Juillet avec la ferme intention de remporter les trois points et éviter d'être rejoint par les poursuivants. Éliminé de la Coupe d'Algérie au stade des demi-finales, la vieille formation algéroise vise désormais le titre du championnat. À commencer par le match de demain contre le Nasria qui s'annonce déterminant. La mission des poulains de Bernard Kazoni ne s'annonce



pas aussi facile contre une équipe du NAHD qui reste sur une longue série de belles performances. Euphorique, le technicien Bilal Dziri veut maintenir cette bonne dynamique jusqu'au bout et terminer parmi le trio de tête.

La JS Saoura, qui vise également une place au soleil, se rendra à Bel-Abbès pour donner la réplique à l'USM Bel-Abbès dans un duel aux objectifs diamétralement opposés. Avec 39 points, le club phare de la Saoura est toujours en course pour une place sur le podium. Mais le rendez-vous d'aujourd'hui s'annonce difficile contre une équipe de Bel-Abbès qui n'a pas encore assuré son maintien. Les poulains de Si Tahar Cherif El Ouazanis qui restent sur une belle qualification pour la finale de la coupe d'Algérie, arrachée difficilement contre le Petit Poucet, le CR Zaouia, sont

attendus à sortir le grand jeu pour empêcher les trois points de la victoire et s'éloigner davantage de la zone des turbulences. D'autres rencontres qui s'annoncent très disputées sont au programme de cette 26^e journée, qui se jouera demain vendredi. La JS Kabylie, qui reste sur une qualification à la finale de la Coupe d'Algérie, effectuera un déplacement périlleux au stade du 20-Août pour donner la réplique au CR Belouizdad. Deux formations qui n'ont pas encore assuré leur survie parmi l'élite. Idem pour l'USM Harrach qui recevra sur ses bases du 1^{er}-Novembre le DRB Tadjenanet, dans un duel à six points. En tous les cas, la quasi-totalité des matchs s'annonce à grands enjeux.

M. S.

Programme des matchs de demain

Alger - 20-Août Alger : CR Belouizdad - JS Kabylie
Médéa - Lahoua-Smaïn : O Médéa - MC Oran
Constantine - Chahid Hamlaoui : CS Constantine - USM Alger
Sidi Bel-Abbès - 24-Février : USM Bel Abbès - JS Saoura
Sétif - 8-Mai-45 : ES Sétif - USM Blida
Biskra - 18-Février : US Biskra - Paradou AC
Alger - 1^{er}-Novembre : USM Harrach - DRB Tadjenanet
Alger - 5-Juillet : MC Alger - NA Hussein Dey

16^{es} DE FINALE BIS DE LA COUPE DE LA CAF

L'USM Alger passe, le CRB trépassse

L'USM Alger s'est brillamment qualifiée pour la phase de poules de la Coupe de la Confédération africaine de football (CAF), ce mardi à Alger, après avoir étrillé la formation nigérienne de Plateau United (4-0) en match retour des 16^{es} de finale (bis). Mission accomplie pour la bande à Miloud Hamdi. Battu sur le score de 2 buts à 1, lors de la manche aller, les Rouge et Noir ont su renverser la vapeur et de quelle manière ! Pour leur retour au stade du 5-Juillet 1962, les joueurs de l'USMA ont pris les choses en main très vite dans cette partie. Ultra-dominateurs, les camarades de

Zemmamouche ont été récompensés à la 28^e minute en ouvrant la marque par leur buteur attiré, j'ai nommé, Derfelou.

Cette première réalisation a ouvert l'appétit des Usmistes qui ont réussi à faire trembler les filets adverses à quatre reprises dans ce match. Beldjilali a fait le break juste avant la pause (44'), Derfelou, encore lui, a corsé l'addition dès le retour des vestiaires (48'), alors que Benkhemassa a clos le récital offensif des Algérois à la 81^e minute.

Forte de cette éclatante victoire, l'USMA compose son ticket pour la phase de poules. Pour sa part, le CR Belouizdad,

second représentant algérien dans cette compétition, n'a pas eu autant de réussite que son homologue de l'USMA. Le Chabab a été éliminé par les Ivoiriens de l'ASEC Mimosas, ce mardi également, après avoir été tenu en échec au stade du 20-Août-1955 (0-0).

Les Rouge et Noir seront fixés sur leurs futurs adversaires en phase de groupes à l'issue du tirage au sort prévu samedi prochain au Caire.

BENZIA

"Mon avenir est encore loin"

L'international algérien Yassine Benzia est revenu sur son avenir au sein du club de Lille la saison prochaine en Ligue 2 française, dans une interview à *L'Equipe*. L'attaquant du LOSC a déclaré concernant la possibilité de le voir la saison prochaine en Ligue 2 : « Je ne sais pas. Mon avenir personnel est encore loin. J'aime le LOSC. J'ai été très bien accueilli. C'est un beau club, une belle ville. Je ne me poserais pas cette question jusqu'à la dernière journée. » La route de la relégation en Ligue 2 la saison prochaine est toute tracée pour Benzia et ses coéquipiers. Les joueurs du LOSC n'ont pris que quatre points seulement sur les dix dernières rencontres. Une véritable fin de saison cauchemardesque pour les supporters lillois.

Concernant les déclarations du président du LOSC, Gérard Lopez, qui avait dit vouloir rester même en cas de descente, le capitaine algérien dira : « Je le crois, poursuit-il. Quand je fais confiance à quelqu'un, je le crois jusqu'à ce que la confiance soit trahie. Il a quand même fait énormément d'investissement, 80 à 90 M€ en un an, ce n'est pas courant ».

FAF-LFP

Le Tribunal administratif déboute Kerbadj

La Fédération algérienne de football (FAF) a publié un communiqué, faisant part du jugement du Tribunal administratif d'Alger dans l'affaire opposant Kerbadj et la FAF concernant la convention signée entre la Fédération et la Ligue. La FAF a déclaré : "Le Tribunal administratif d'Alger vient de débouter l'ex-président de la Ligue de football professionnel (LFP) Mahfoud Kerbadj... Le jugement du Tribunal a été rendu le 11 avril 2018." Pour rappel, l'ancien dirigeant de la LFP, Mahfoud Kerbadj, a émis un recours pour demander l'annulation de la décision du bureau fédéral prise en janvier dernier. La Fédération avait décidé de mettre en place un directoire pour gérer les affaires courantes. La Fédération a ajouté : "Cette décision fait suite à celle déjà prise en faveur de la FAF par le Tribunal algérien de règlement des litiges sportifs (TARLS) et qui conforte ainsi l'instance fédérale dans sa démarche qui n'a fait qu'agir dans le cadre strict de ce qui lui confère la loi et appliquer la réglementation en vigueur."

ITALIE

Bennacer buteur, Empoli gagne à Cesena

Empoli, dont l'accession en Serie A ne fait désormais plus de doute, se rapproche de plus en plus du titre de champion après sa victoire en déplacement à Cesena.

Une victoire 2-3 avec, notamment, le second but de la saison pour l'international algérien Ismaël Bennacer qui repend du plat du pied à l'entrée de la surface un corner du slovène Zajc (8').

Avec 11 points d'avance sur son poursuivant Empoli devrait valider officiellement sa montée dans deux semaines. De son côté le jeune Bennacer (20 ans) est entrain de réaliser une saison pleine avec 34 matchs dont 28 comme titulaire, 2 buts et 4 passes décisives.

MIDI
 QUALIFICATION NATIONALE D'INFORMATIQUE 4000



L'INFO, RIEN QUE L'INFO

MIDI
 QUALIFICATION NATIONALE D'INFORMATIQUE 4000



L'INFO, RIEN QUE L'INFO

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
 Office de Promotion et de Gestion Immobilière de la WILAYA de Tipaza
 NIF : 099742260337519

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES
 MINIMALES N° 0054 - 2018**

L'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Tipaza lance un avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales pour : **La réalisation des 140/200/3000 logements publics locatifs y compris VRD, PQ 2010-2014 tranche 2011 sis à Cherchell.**

Les entreprises intéressées par le présent avis d'appel d'offres et disposant d'un certificat de qualification et classification professionnelle spécialité : **Qualification DEUX (II) et plus, Bâtiment en activité principale ou secondaire**, ayant réalisé des projets dans le domaine du bâtiment et construction (habitation) dont les montants cumulés sur les attestations de bonne exécution sont supérieurs ou égaux à 40 000 000.00 DA TTC.

N.B. : Le montant des VRD non inclus.

Même qualification demandée pour les membres de groupement momentané des entreprises, conformément au décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Les entreprises intéressées peuvent retirer le cahier des charges auprès de la direction générale de l'OPGI de la wilaya de Tipaza.

Le cahier des charges doit être retiré par le soumissionnaire ou son représentant dûment désigné. Dans le cas d'un groupement, le cahier des charges doit être retiré pour le mandataire ou son représentant dûment désigné.

La durée de préparation des offres est fixée à **(15 jours)** à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offres dans le Bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou la presse jusqu'à 12h00 mn.

Si cette date coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal la durée de préparation des offres sera prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

La date de dépôt des offres est fixée le quinzième **(15) jours** à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offres dans le Bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou la presse jusqu'à 12h00 mn.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date de dépôt des offres sera reportée au jour ouvrable suivant à la même heure jusqu'à 12h00.

Les offres seront déposées de la Direction générale de l'OPGI de Tipaza sis cité Administrative AUI- Tipaza, contre paiement de la somme de **2.000,00 DA** représentant les frais de reproduction non remboursable. Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « **dossier de candidature** », « **offre technique** » ou « **offre financière** » selon le cas. Les enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « **à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres - appel d'offres n°... et l'objet de l'appel d'offres** ».

Monsieur le Directeur général de l'OPGI de Tipaza

Avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N°... / 2018

L'objet de l'appel d'offres : La réalisation des 140/200/3000 logement publics locatifs y

compris VRD, PQ 2010-2014 tranche 2011 sis à Cherchell

« **SOUMISSION A NE PAS OUVRIR SAUF PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE ET EVALUATION DES OFFRES** »

Les offres doivent être accompagnées des pièces suivantes :

1-Le dossier de candidature contient :

- Une déclaration de candidature
- Une déclaration de probité
- Une déclaration de sous-traitance (s'il existe)
- Statut de l'entreprise éventuel (dans le cas d'une SARL, SPA, EURL ou SNC)
- Un extrait de rôle de l'année en cours apuré ou accompagné par un échéancier
- Attestation de mise à jour CNAS/CASNOS et CACOBATH
- Casier judiciaire des signataires du dossier datant de moins de trois (03) mois
- Copie de registre de commerce
- Certificat de dépôt des comptes sociaux (dans le cas d'une SARL, SPA, EURL ou SNC)
- Le numéro d'identification fiscal (NIF) pour les soumissionnaires nationaux et les soumissionnaires étrangers ayant déjà travaillé en Algérie
- Les attestations fiscales, les attestations d'organisme de sécurité sociale pour les soumissionnaires nationaux et les soumissionnaires étrangers ayant déjà travaillé en Algérie
- Protocole d'accord notarié (dans le cas d'un groupement d'entreprises, y compris le pouvoir de signature signé par tous les membres du groupement avec désignation du chef de file et la définition du pourcentage et la part de chacun des membres dans le groupement
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise
- Les références professionnelles, attestations de bonne exécution dans le domaine de réalisation des bâtiments fournies par les maîtres d'ouvrages
- Certificat de qualification et classification professionnelles
- Les moyens humains approuvés par les services CNAS (l'affiliation... etc).
- Les moyens matériels dûment justifiés
- Les chiffres d'affaires des trois dernières années justifiés par les bilans financiers ou l'attestation C20 et l'attestation RIB pour le compte bancaire
- Planning des travaux.

2- L'offre technique contient :

- Une déclaration à souscrire
 - Un mémoire technique justificatif rempli scrupuleusement selon le modèle joint en annexe.
- Le soumissionnaire qui ne fournit pas le mémoire technique justificatif, son offre est rejetée. Si les informations fournies dans le mémoire technique justificatif servant à l'évaluation des offres ne correspondent pas avec celles mentionnées dans les pièces justificatives, une de zéro (00) est attribuée au critère objet de cette discordance
- Le cahier des charges portant sur la dernière page la mention manuscrite « lu et accepté ».

3- L'offre financière contient :

- La lettre de soumission
- Le bordereau des prix unitaires
- Le devis quantitatif et estimatif.

Les soumissionnaires sont invités à la séance d'ouverture des plis des dossiers de candidature, des plis techniques et financiers, qui se fera le jour correspondant à la date de dépôt des offres à **(13h00 mn)** au siège de l'Office de promotion et de gestion immobilière de Tipaza. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal l'ouverture des plis sera reportée au jour ouvrable suivant à la même heure

« **13h00mn** ».

Les offres resteront valides pendant une période équivalente à la durée de préparation des offres augmentée de 03 mois à compter de la date de dépôt des offres.

N. B.

-Les pièces accompagnant les soumissions doivent être lisibles, en cours de validité. Le mémoire technique doit être rempli, signé et cacheté à défaut (en absence) de ce mémoire votre offre sera exclue.

LE DIRECTEUR GENERAL

Salade de haricots verts



Ingrédients :

- 800 g de haricots verts
- 3 oignons
- 2 c. à soupe d'huile d'olive
- 200 g de crème fraîche
- Le jus de 2 citrons
- 2 feuilles de menthe
- Sel, poivre

Préparation :

Eplucher les haricots verts, les couper en morceaux de 2 à 3 cm. Les laver et les faire cuire une dizaine de minutes à découvert dans de l'eau bouillante salée et les égoutter.
Peler les oignons, les tailler en petits dés. Les mettre légèrement à dorer avec l'huile puis les égoutter et garder l'huile de cuisson. Laver les feuilles de menthe, et les émincer.
Mélanger dans un bol le jus de citron avec l'huile de cuisson des oignons, la crème et les feuilles de menthes. Assaisonner de sel, poivre et réserver.
Dresser dans un saladier les haricots-verts, les oignons et les feuilles de menthe. Arroser légèrement de sauce et servir accompagné du reste de sauce.

Tarte au chocolat



Ingrédients

- Pour la pâte :
- 250 g de farine
 - 30 g de sucre en poudre
 - 1 c. à soupe d'eau
 - 1 sachet de levure chimique
 - 1 œuf
 - 120 g de beurre
 - 1 pincée de sel
 - Vanille

Pour la garniture :

- 150 g de sucre roux en poudre + 2 c. à soupe
- 15 cl de crème fraîche
- 2 œufs
- 40 g de beurre
- 2 c. à soupe de cacao

Préparation :

Préparer la pâte : dans une jatte, mélanger la farine, la levure, 30 g de sucre, une pincée de vanille et le sel. Former un puits, mettre au centre l'œuf, 100 g de beurre en dés et l'eau. Mêler le tout du bout des doigts jusqu'à obtenir un mélange homogène. Mettre la pâte en boule et couvrir. Chauffer le four à th. 7 (210 °C). Graisser un moule. Étaler la pâte sur 3 mm d'épaisseur et garnir le moule

Préparer la garniture : dans une jatte, mélanger le sucre roux, les œufs, le beurre ramolli, le cacao puis la crème. Répartir la préparation dans le fond de tarte, égaliser à la spatule. Faire cuire 35 min au four.

Perte de poids

Maîtriser les phases de stagnation d'un régime

Les phases de stagnation font partie du processus lors d'un régime, car le corps a une capacité d'épargne permettant de se protéger dans les situations difficiles, donc pas de panique. Voici quelques astuces qui vous aideront à perdre vos kilos en trop !

Le journal alimentaire :

Il est judicieux dans un premier temps d'effectuer une surveillance plus accrue de vos repas car il est très fréquent que l'on soit moins rigoureux au fur et à mesure de l'avancée dans le régime. L'astuce consiste à tenir un journal alimentaire et d'y référer tout ce que l'on a consommé sur la journée : le type d'aliment, mais aussi la quantité, et de faire le bilan en fin de semaine de ses erreurs pour repartir la semaine suivante sur de bonnes bases.

Le sport :

Pour mettre toutes les chances de votre côté, augmenter votre activité physique même simplement comme avec une marche rapide, permet de booster votre

amaigrissement, de sculpter votre corps mais surtout d'évacuer un stress probable pendant cette période de stagnation.

Les mensurations, une alternative à la balance :

De même, les mensurations permettent en plus de la pesée d'évaluer l'efficacité du régime. Il est de plus possible sur une période de s'affiner sans voir son poids diminuer significativement, ayez le réflexe d'utiliser un jean témoin.

Régulez votre transit

Pensez également à votre transit, une constipation persistante peut masquer la perte de poids. Il est donc important de veiller à agir sur la régula-



tion du transit : à la fois par la consommation de fibres, d'eau et par la pratique d'une activité physique.

A noter :

Si malgré votre persévérance et votre patience, les résultats ne sont pas probants, dans ce cas, vous pouvez réen-

clencher une perte de poids en évitant sur 48h uniquement, les féculents à vos repas et en limitant les matières grasses.

Enfin, il arrive aussi, que cette phase de stagnation soit le signe que vous avez atteint votre poids d'équilibre et qu'il serait peut-être bon d'envisager une stabilisation.

CONSEILS UTILES

Economiser l'eau

Voici une liste regroupant les installations simples à monter ainsi que les bons réflexes à adapter pour économiser l'eau et agir de façon active à la préservation de notre planète.

En cuisine :

Pour ceux qui font leur vaisselle à la main utilisez les deux bacs d'eau (l'un pour le lavage et l'autre pour le rinçage). Récupérer à l'aide d'une petite bassine placée dans l'évier toute l'eau utilisée (pour se laver les mains, pour nettoyer la salade,...) et servez-vous en par exemple pour arroser les plantes de votre jardin ou de votre balcon

Dans la salle de bain :

Le stop douche (pour ceux qui n'ont pas de mitigeur) : système s'installant entre le robinet et le flexible de douche

et permettant de stopper l'eau en conservant momentanément la température ce qui évite de devoir laisser couler l'eau pour retrouver la bonne température. Installer un réducteur de débit : système s'installant à la base du flexible de douche et permettant de diminuer le débit de l'eau tout en conservant la même pression. Coupez l'eau lorsque vous vous brossez les dents ou vous vous savonnez sous votre douche. Préférez prendre une douche plutôt qu'un bain car la douche consomme trois fois moins qu'un bain.

Dans les toilettes :

Vérifier de temps en temps qu'il n'y a pas de fuite dans votre cuvette. Pour les plus bricoleurs, vous pouvez raccorder l'évacuation du lave-main avec la cuve des WC ainsi l'eau servant à se laver les mains va directement dans le réservoir de la chasse d'eau



Astuces. . . Astuces. . . Astuces. . .

Entretien un collier de perles...



Passez juste à l'eau savonneuse et c'est tout. Plus elles seront portées et plus elles seront belles. Faire renfiler votre collier tous les deux ans.

...des bijoux en corail



Le corail est une matière organique vivant dans la mer. La meilleure façon d'entretenir les bijoux faits en corail est de les faire tremper dans de l'eau de mer ou dans de l'eau très salée.

Des bijoux toujours brillants



Qu'ils soient en toc ou en métaux précieux, mettez-les par affinité dans une boîte compartimentée. Placez ensuite un petit bout de craie à l'intérieur de la boîte.

Des bijoux en argent bien nets



Afin que vos bijoux en argent ne noircissent pas, portez-les souvent. Les mettre à tremper dans du coca pendant quelques heures pour leur redonner leur éclat.

Mots Fléchés N°3532

Inégaux à lire 2 fois par semaine	↓	séjourne lointaine lique bleue	↓	poème lyrique bécote- rait	↓	larqueurs de mains	↓	concept rigides	↓	à gauche stopper	↓	délassas bout de vers	↓
bonne copie énamou- rés	→					empes- terait il suit le canal	→						
plissé- rent mont cévenol	→					rayon lumineux croisais	→					person- nel récite- rait	→
cours turinois	→					deviné	→						
gros tas	→					pesant loueur	→						
éventaire	→					me rebel- lerai	→						
colleront shoots depuis l'angle	→					épaisir	→						
sodium en chimie	→												
calanque	→												
extirpée par suction	→												
borné	→												
poudre pour cuir	→												
objets de caddies	→												

SUDOKU N°3532 **SOLUTION SUDOKU** N°3531 **SOLUTIONS MOTS FLECHES 3531**

								3	8
1		4	9	8					5
	8				4				
	5	8			7	2			
			4		8				
		2	5			8	1		
			1				4		
9				7	2	1			3
2	6								

8	7	4	1	5	9	2	3	6	
9	3	6	4	2	7	8	1	5	
1	2	5	3	6	8	4	7	9	
6	5	3	7	1	4	9	2	8	
4	1	2	8	9	5	3	6	7	
7	8	9	6	3	2	1	5	4	
3	4	7	2	8	6	5	9	1	
2	9	8	5	7	1	6	4	3	
5	6	1	9	4	3	7	8	2	

■	P	■	G	■	A	■	J	■	C	■	A	■	D
T	O	R	R	E	F	I	E	R	A	I	T	■	E
■	P	E	U	■	F	R	U	I	T	■	R	A	S
M	U	S	E	L	L	E	■	P	A	R	E	R	A
■	L	I	■	A	I	■	P	A	L	E	■	C	R
M	A	D	R	I	G	A	L	■	Y	A	C	H	T
■	C	E	■	T	E	T	E	S	■	L	E	I	
G	E	N	O	■	T	I	T	A	N	■	S	C	
■	■	C	R	E	T	I	N	E	■	O	R	■	U
A	L	E	A	■	A	R	E	T	E	■	A	I	L
■	A	■	T	O	P	E	■	E	R	M	I	T	E
E	S	P	E	R	A	N	C	E	■	U	N	I	R
■	C	R	U	D	I	T	E	■	B	R	U	N	■
P	I	E	R	R	E	■	P	R	I	E	R	E	S
■	V	U	■	E	N	T	E	S	■	E	R	E	
F	I	X	A	■	T	I	■	S	E	C	■	A	M
■	T	■	V	A	■	E	N	T	E	R	I	N	A
C	E	R	E	M	O	N	I	E	■	A	S	T	I
■	■	A	R	E	S	■	D	R	A	M	E	■	N
D	E	S	E	R	T	S	■	A	L	E	R	T	E
■	T	A	R	E	■	I	N	S	E	R	E	E	S

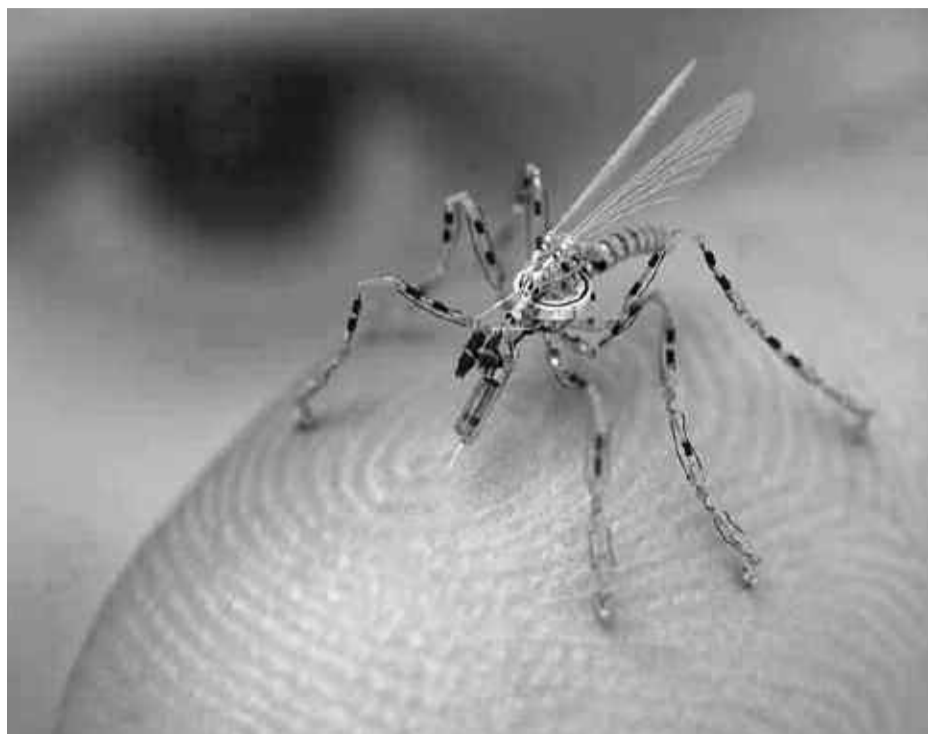
Bientôt des robots abeilles ?

Une célèbre enseigne de grande distribution américaine vient de déposer le brevet d'une invention étonnante : celle d'abeilles robotiques autonomes.

Imagés par Walmart, ces drones miniatures seraient destinés à reproduire le comportement naturel des véritables insectes. L'invention promet de faire le "buzz", au sens propre, comme au figuré. Une multinationale américaine vient, en effet, de déposer le brevet d'un concept très particulier : celui d'abeilles robotiques autonomes. À l'origine de cette innovation, la firme Walmart, spécialiste américaine de la grande distribution. Si Walmart n'a pas communiqué publiquement sur son projet, les documents publiés le 8 mars dernier par le United States Patent and Trademark Office (USPTO), le Bureau américain des brevets et des marques de commerce, permettent de découvrir en détail ces hyménoptères robotisés.

Des robots plus vrais que nature

Miniatures et autonomes, ces drones aux allures d'abeilles sont destinés à reproduire les actions de ces dernières



dans la nature. Grâce à plusieurs capteurs et à des caméras, ces "drones de pollinisation" seraient capables de localiser les cultures végétales. Ils se chargeraient alors de butiner de fleur en fleur afin de transporter le précieux pollen d'une plante à l'autre, de la même façon que leurs homologues naturelles. Les objectifs de la société américaine avec ces abeilles robotiques restent mystérieux. Mais ils

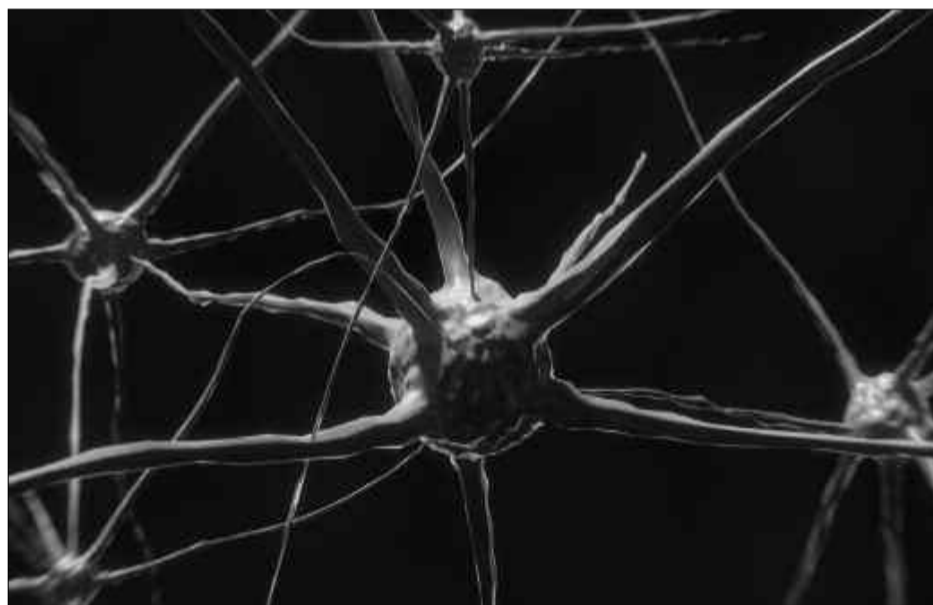
pourraient répondre au déclin inexorable et inquiétant que connaissent les abeilles dans la nature. Depuis les années 60, près d'un tiers de ces insectes hyménoptères a disparu, impactés par l'utilisation grandissante des insecticides, tels que les néonicotinoïdes, mais aussi par certains nuisibles, comme le frelon asiatique, capable d'éradiquer des ruches entières. Un véritable fléau, alors que les

abeilles assurent la pollinisation de près d'un tiers de notre nourriture. C'est ce constat d'ailleurs qui avait poussé Greenpeace, il y a quelques années, à diffuser une vidéo choc imaginant un monde où les abeilles et autres pollinisateurs seraient remplacés par des robots. Un futur qui ne semble malheureusement pas si irréel au vu des projets récemment dévoilés.

Un brevet à la suite d'autres projets

Outre ce brevet déposé par Walmart, d'autres projets tentent, eux aussi, de réagir à l'effondrement de la population d'abeilles. En 2013, par exemple, des chercheurs de l'Université de Harvard, aux États-Unis, ont présenté les "RoboBees", de minuscules robots de la taille de véritables abeilles, capables de voler et de planer en plein ciel. Un projet innovant qui se heurte, néanmoins, à quelques limitations : pour fonctionner les RoboBees doivent être reliés à une source d'alimentation et ne peuvent être contrôlés à distance, contrairement à celles de Walmart. Mais de récentes améliorations confèrent désormais à ces mini-robots de nouvelles performances. Ils sont capables de s'agripper à des surfaces, de nager sous l'eau, d'y plonger et même d'en ressortir sans aucun problème.

Une "prothèse à neurones" pour réactiver des souvenirs !



En stimulant directement les neurones de la mémoire de 17 volontaires, des chercheurs leur ont permis de réactiver un souvenir particulier. Une première.

Cette fois, il ne s'agit pas d'une expérience sur de souris mais bien sur des

êtres humains : une équipe de chercheurs a réussi à réactiver des souvenirs particuliers chez des volontaires et ce, à l'aide d'électrodes implantées qui reproduisent l'activité des neurones liés à ce souvenir précis.

Une première qui anticipe la concep-

tion de "prothèses cérébrales" électroniques communiquant directement avec les neurones afin de pallier les défauts de notre mémoire, et dont l'utilisation vise en premier les personnes atteintes de pathologies cérébrales comme l'Alzheimer.

Pour cette expérience inédite, réalisée au Centre médical de l'Université Wake Forest Baptist (Caroline du Nord), les chercheurs ont recruté 17 volontaires atteints d'épilepsie et possédant déjà dans leur cerveau des micro-électrodes implantées pour des raisons thérapeutiques.

De fait, une partie de ces électrodes touche les neurones de l'hippocampe, une petite structure nichée au fond du cerveau (un par hémisphère) dont on sait qu'il est siège de la mémoire spatiale, de l'orientation et de l'attention notamment.

Les micro-électrodes étant déjà sur l'hippocampe, l'exploit des chercheurs réside dans la manière dont ils les ont programmé pour délivrer des stimuli

électriques à quelques neurones particuliers.

Pour cela, ils se sont servis d'une technologie particulière de traitement et transmission des signaux inspirée des réseaux numériques, nommée MIMO.

Phase de mémorisation

Avant la phase de stimulation, les volontaires ont subi de nombreux tests mémoire pour mesurer leur performance naturelle. Mais surtout les tests ont permis aux chercheurs d'enregistrer et d'analyser l'activité de quelques neurones de leur hippocampe, afin de dénicher la "signature" qui accompagne la mémorisation d'un souvenir particulier, une signature propre à chaque individu.

Concrètement, les volontaires ont dû mémoriser des images ou des couleurs, via un écran tactile, pendant la mesure des activités neuronales, qui s'est faite via des micro-électroencéphalographes (EEG), intégrés dans le système d'électrodes.

L'encyclopédie

DES INVENTIONS

HORLOGE PARLANTE

Inventeur : Ernest Esclangon

Date : 1933

Lieu : France

Une horloge parlante est un dispositif annonçant l'heure courante de manière automatisée et sous forme orale (enregistrements ou synthèse), généralement par le biais d'un service téléphonique. Il existe également des logiciels prévus à cet effet.



CENDRILLON



21h00



Il y a bien longtemps. La petite Ella grandit heureuse dans une famille aimante. Mais la mort de sa mère bien aimée ternit ce bonheur. Et la vie de la jeune femme est bouleversée, quelques années plus tard quand son père épouse en secondes noces Lady Tremaine, qui emménage chez eux avec ses deux propres filles, Anastasie et Javotte. Alors que son père part en voyage, Ella découvre bientôt le véritable caractère de sa belle-mère et de ses odieuses demi-sœurs. En galopant dans la forêt, Ella croise le prince, qui chasse avec ses amis.

LES 8 ANS DE TPMP !



21h00



Pour fêter comme il se doit le huitième anniversaire de « Touche pas à mon poste ! », son emblématique présentateur et ses acolytes de toujours proposent de revenir sur les moments marquants de l'émission. Diffusée du lundi au vendredi, elle suscite différentes émotions, du rire aux larmes, et se caractérise par des happenings parfois déroutants. C'est également l'occasion pour toute l'équipe de s'essayer aux jeux mythiques du programme comme le Tart'ascenseur, la Poulette russe ou encore le Ice boulette challenge.

ENVOYÉ SPÉCIAL



21h00



Laurent Bruxelles est une sorte d'Indiana Jones français. Son objectif est de découvrir le plus vieil ancêtre de l'humanité. Archéologue et spéléologue, il explore les grottes d'Afrique, où il espère faire la découverte du siècle. Equipé comme le célèbre aventurier de la saga, il s'infiltré dans les profondeurs de la terre, à la recherche du plus petit indice de la présence de l'homme.

LA RAFLE



21h00



En 1942, Joseph, 11 ans, vit dans le quartier de la Butte Montmartre, à Paris. Juif, il doit porter l'étoile jaune pour aller à l'école. Avec ses parents et ses camarades, il apprend à survivre dans la capitale occupée par les Allemands. Un matin de juillet, comme 13.000 autres juifs, il est arrêté avec sa famille par la police française. Ils sont rassemblés au Vélodrome d'Hiver, où ils restent deux jours, sans nourriture et sans point d'eau. Joseph et le frère d'un camarade font alors la connaissance d'Annette, une infirmière, qui tente de les aider. Puis, ils sont déportés dans un camp de transit, à Beaune-la-Rolande...

LA SÉLECTION DU MIDI LIBRE

MEURTRES À SANDHAMN
CETTE NUIT TU MEURS !

21h00



La mère de Marcus Nielsen, un étudiant de 22 ans, découvre son fils pendu dans le salon de leur maison d'été. Tout porte à croire qu'il s'agit d'un suicide ; mais sur place, Thomas trouve des traces de pas dans l'herbe. Peu après, il croise Nora, qui lui dit avoir vu le jeune homme le matin même à la boulangerie et n'avoir rien remarqué. Thomas et Mia décident d'ouvrir une enquête pour découvrir la vérité.

LES ENFANTS DE LA TÉLÉ



21h00



L'animateur a repris les rênes de cette émission culte créée en 1994 sur le service public et qui a toujours l'ambition de faire vivre ou revivre des moments parlants et marquants du petit écran. Laurent Ruquier reçoit plusieurs personnalités qui partagent leur actualité mais aussi des anecdotes cathodiques et personnelles. Les programmes emblématiques, les fameuses casseroles cocasses ou étonnantes des invités mais également les images du web, de la télévision internationale, ainsi que des happenings et un live musical sont au rendez-vous.

SCORPION
UNE JOURNÉE DE CHIEN

21h00



A défaut de pouvoir aider Cabe lors de son procès, les membres de Scorpion s'attellent au sauvetage d'un chien coincé dans une citerne asséchée. Parallèlement, ils suivent le déroulement de l'audience en direct sur ordinateur. Ils constatent que la déclaration préliminaire de Sly n'a pas beaucoup de succès auprès du juge. Sly tente alors le tout pour le tout et attache le collier paralysant au magistrat pour montrer à quelle vitesse il est possible de le retirer. Accidentellement, il donne une décharge au juge, qui n'apprécie guère ses méthodes. Toujours au chevet du chien Monty, ses sauveteurs luttent contre le temps. Monty est diabétique et a besoin de soins urgents...

SECTION DE RECHERCHES
RETOUR DE FLAMMES

21h00



En intervention sur un incendie dans la Garrigue, les pompiers découvrent une voiture calcinée et à l'intérieur, un homme, brûlé vif. Il s'agit de Loïc Fernet, médecin urgentiste à l'hôpital de Nice. La section découvre un élément plus que troublant : le fils de la victime est mort un an plus tôt, lui aussi dans un incendie...

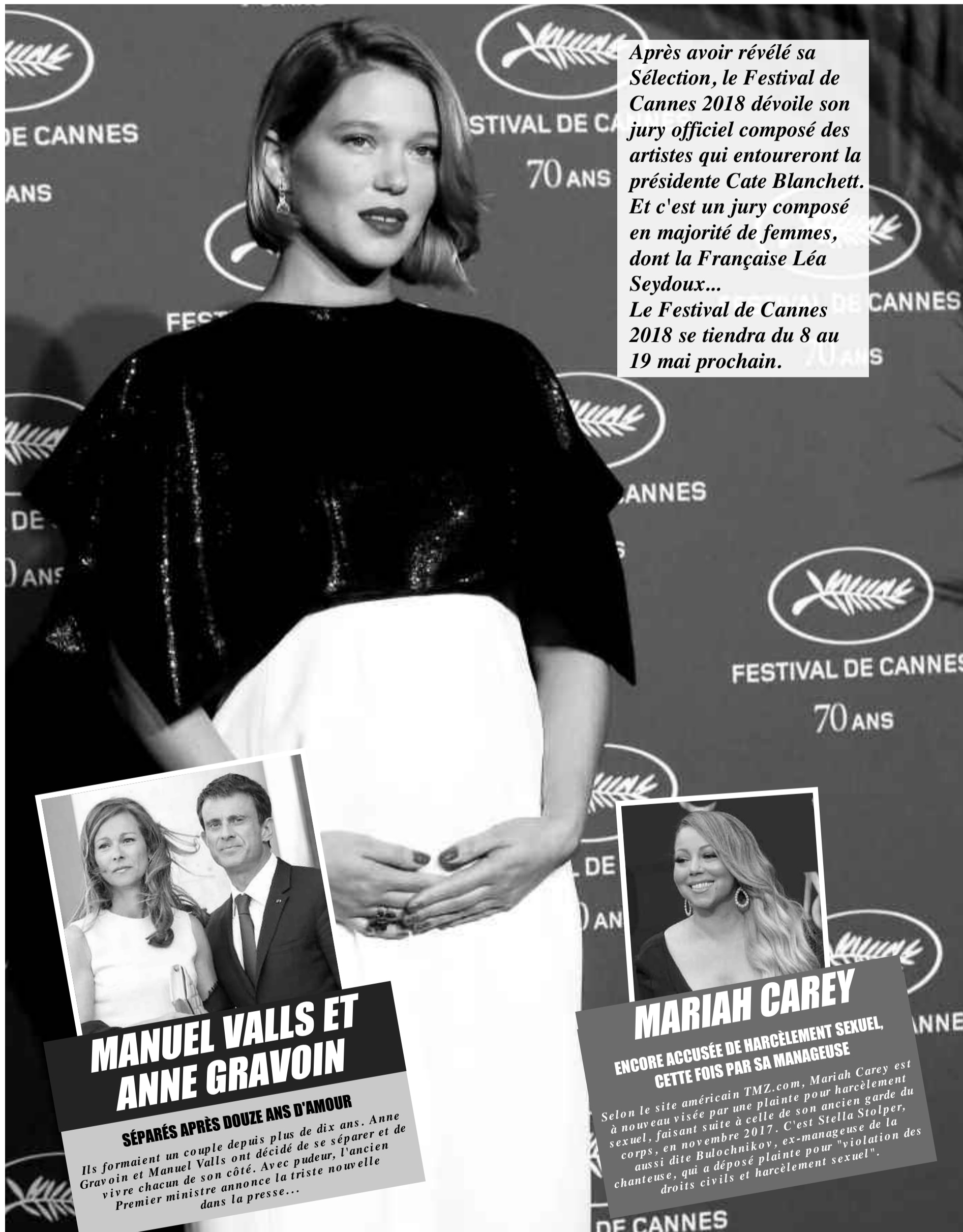
Web : www.lemidi-dz.com

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : direction@lemidi-dz.comRédactrice en chef : Kahina Hammoudi
e-mail : redaction@lemidi-dz.comStandard : 021.63.80.82 et 87
Rédaction : Tél-Fax : 021.63.79.16
Publicité : Tél-Fax : 021.63.79.14
publicite@lemidi-dz.com
Pour votre publicité s'adresser à l'ANEP, 01 Avenue Pasteur, Alger
Tél. : 021.73.76.78 et 73.71.28
Bureau de Constantine : 100, rue Larbi Ben M'hidi - Constantine - Tél/Fax : 031.64.17.53Bureau de Annaba
24 rue Med-Khemisti
Tél. : 038.86.11.57
Bureau de Tizi-Ouzou
Cité Mohamed-Boudiaf
BT 29 A
Nouvelle-Ville T. O.
Tél-Fax : 021.93.69.29Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi libre
Est : SIE Diffusion : AMP Ouest : SIO
EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16
Adresse : 12 rue Fouzia Moulaha
Rostomia Clairval Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

CANNES 2018

LÉA SEYDOUX ET KRISTEN STEWART POUR UN JURY TRÈS FÉMININ



Après avoir révélé sa Sélection, le Festival de Cannes 2018 dévoile son jury officiel composé des artistes qui entoureront la présidente Cate Blanchett. Et c'est un jury composé en majorité de femmes, dont la Française Léa Seydoux...
Le Festival de Cannes 2018 se tiendra du 8 au 19 mai prochain.



MANUEL VALLS ET ANNE GRAVOINE

SÉPARÉS APRÈS DOUZE ANS D'AMOUR

Ils formaient un couple depuis plus de dix ans. Anne Gravoine et Manuel Valls ont décidé de se séparer et de vivre chacun de son côté. Avec pudeur, l'ancien Premier ministre annonce la triste nouvelle dans la presse...



MARIAH CAREY

ENCORE ACCUSÉE DE HARCÈLEMENT SEXUEL, CETTE FOIS PAR SA MANAGEUSE

Selon le site américain TMZ.com, Mariah Carey est à nouveau visée par une plainte pour harcèlement sexuel, faisant suite à celle de son ancien garde du corps, en novembre 2017. C'est Stella Stolper, aussi dite Bulochnikov, ex-manageuse de la chanteuse, qui a déposé plainte pour "violation des droits civils et harcèlement sexuel".

Fajr	04h27
Dohr	12h47
Asr	16h30
Maghreb	19h30
Icha	20h56

EN RÉPONSE À LA DERNIÈRE LETTRE DE BOUTEFLIKA

LE PT : "L'IRAN N'EST PAS NOTRE ENNEMI"

Le Parti des travailleurs (PT) a exprimé sa "surprise et son inquiétude" après la diffusion d'un message du président Abdelaziz Bouteflika, à l'occasion de la Journée du Savoir, qui coïncide avec le 16 avril de chaque année, évoquant le sunnisme du peuple algérien. "Cette précision étrange, une première dans la politique algérienne, soulève bien des interrogations. En effet, l'Algérie, peuple et État, ne saurait s'impliquer dans les conflits communautaristes inter-musulmans. Le rédacteur de la lettre semble s'aligner sur la politique de l'Arabie saoudite qui cherche à dresser les pays de la région sur une base religieuse extrêmement dangereuse opposant les sunnites aux chiïtes", estime le Parti de Louisa Hanoune, dans un communiqué publié hier. Dans son message, le président Bouteflika relève que "l'unité du peuple algérien sunnite" est, aujourd'hui, confrontée "à des idées qui nous sont complètement étrangères et à d'effrayantes thèses religieuses qui ont été, dans un passé très proche, source de fitna". "Nous l'affirmons, l'Iran n'est pas notre ennemi, les ennemis des peuples de la région et du monde, ce sont les impérialismes et leurs laquais locaux. Le dernier sommet arabe (qui s'est tenu en Arabie saoudite) vient confirmer que la Ligue arabe est devenue le repaire de la trahison et de la compromission. Par conséquent, y siéger c'est accepter le nivellement vers le bas de nos principes, l'aliénation de notre politique étrangère", prévient le PT qui qualifie de "honteuse" la déclaration finale du Sommet arabe.

Le PT dénonce aussi "l'agression américano-franco-britannique contre la Syrie sous les prétextes fallacieux d'utilisation de gaz toxique. Cette agression établit que pour l'impérialisme US et ses supplétifs, il est hors de question que le terrorisme soit vaincu en Syrie car il sert leurs stratégies et intérêts et dans le même temps agresser la Syrie, c'est détourner l'attention des massacres sionistes qui ont provoqué la colère des peuples y compris aux USA et en Europe. Et cette agression intervient alors que la prétendue coalition arabe sous la direction de



L'Arabie saoudite intensifie son œuvre de destruction du Yémen en défense des intérêts et plans US dans la région", souligne le PT. Le parti de Louisa Hanoune condamne "tous les valets arabes" qui ont applaudi les bombardements occidentaux contre la Syrie et considère que "les regrets" exprimés par le Premier ministre Ahmed Ouyahia (samedi 14 avril lors d'une conférence de presse à Alger) "sont humiliants car en rupture avec les traditions et principes de notre pays opposé aux agressions extérieures".

Recourir "à toutes les formes de résistance"

"La position officielle algérienne ne saurait être adaptée aux trahisons de régimes arabes inféodés à l'impérialisme et amis des hordes sionistes (...) Le peuple palestinien a le droit légitime de recouvrer toute sa terre incluant les territoires de 1948 pour y fonder son État avec El Qods – toute El Qods – comme capitale, par le recours à toutes les formes de résistance, tout comme l'a fait le peuple algérien pour arracher son indépendance. C'est la condition pour la restauration de la paix dans la région", déclare-t-il. Sur un autre registre, le Parti des travailleurs dénonce "l'arrestation arbitraire, suite à une condamnation sans preuves dans une parodie de procès", de l'ex-président brésilien Lula Inacio Da Silva (gauche). Selon le PT, "ces développements gravissimes" au Brésil sont "la continuité du

putsch organisé en 2015 contre la présidente Dilma Rousseff par un système judiciaire hérité de la dictature et un parlement dont 30 % des membres sont concernés par des affaires de corruption".

Se retirer de l'Accord d'association avec l'UE

Au plan interne, le PT accuse le gouvernement de mener "une politique chaotique" et antisociale que traduit notamment la programmation du projet de loi "rétrograde et désertificateur" portant Code de la santé (à l'APN). Le parti de Louisa Hanoune critique, par ailleurs, les pressions européennes sur l'Algérie après la mise en vigueur de mesures limitant les importations. Il considère que « les pressions et menaces émanant de responsables de l'UE (Union européenne) doivent aussi trouver comme réponse une résistance franche, et qui traduit la défense assumée de la souveraineté du pays dans ses choix économiques ». Le PT suggère, à cet effet, l'application de l'article 11 de l'Accord d'association qui stipule que "route partie a le droit de se retirer de l'accord d'association lorsque la balance de paiement de son pays est déficitaire. Or, c'est le cas pour notre pays depuis 4 ans". Enfin, le PT réitère son appel pour l'élection d'une Assemblée nationale constituante qui est "à même de préserver le pays du chaos".

DIAMANTS VENUS DU CIEL

ILS NOUS PARLENT D'UNE PLANÈTE DISPARUE

Un astéroïde, qui s'était partiellement désintégré dans l'atmosphère de la Terre en 2008, provoquant la chute de fragments contenant des diamants au dessus du Soudan, provenait d'un embryon de planète disparue de notre système solaire, ont annoncé des chercheurs. Cette "protoplanète" qui avait la taille de Mars ou de Mercure s'était formée pendant les 10 premiers millions d'années de notre système solaire avant d'être disloquée lors de collisions avec d'autres objets célestes rocheux, selon ces chercheurs européens.

L'astéroïde, appelé 2008 TC3 ou Almahata Sitta, avait la taille d'une voiture. Il avait été repéré par des astronomes quelques heures avant sa collision avec la Terre en octobre 2008, ce qui a permis d'observer sa chute. En utilisant une technique de microscopie électronique puissante, les scientifiques ont étudié la composition de diamants contenus dans les fragments rocheux qui s'étaient dispersés au dessus du désert de Nubie (nord du Soudan) après l'explosion de l'astéroïde. Ils ont conclu que ces

pierres précieuses devaient s'être formées à des pressions élevées (supérieures à 20 Gigapascals) nécessitant que la protoplanète ait eu une taille allant de celle de Mars à celle de Mercure. Mars (avec un rayon de 3.390 km) et Mercure (rayon de 2240 km) sont les deux plus petites planètes de notre système solaire, qui s'est formé il y a quelque 4,6 milliards d'années. Ces analyses "apportent une preuve convaincante" que l'astéroïde provient d'une "planète - disparue -", qui a été ensuite

détruite par des collisions, souligne l'étude publiée dans la revue *Nature Communications*. Cela renforce la théorie selon laquelle les planètes actuelles du système solaire se sont formées à partir des restes de dizaines de grandes protoplanètes, ajoutent les chercheurs. La météorite 2008 TC3 fait partie d'une catégorie de roches rares appelées ureilites, qui représentent moins de 1 pour cent des objets célestes tombés sur Terre. Elles ont souvent une teneur élevée en carbone, sous forme de graphite et de diamant.

D'ICI À 2021 L'ALGÉRIE COMPTE PRODUIRE 500.000 VOITURES PAR AN

L'Algérie vise à développer une véritable industrie automobile pour produire 500.000 voitures par an dans les deux à trois années prochaines, selon Abdelkrim Mustapha, directeur du développement industriel et technologique, département du ministre de l'Industrie chargé du dossier du montage automobile.

"Nous avons vu la naissance de la première voiture algérienne il y a trois ans et nous avançons dans cette industrie et le rythme de production est en progression. Nous avons produit plus de 100.000 voitures l'année passée et nous voulons dépasser le seuil des 500.000 voitures dans les deux à trois prochaines années", a déclaré à la télévision publique Mustapha Abdelkrim.

Un objectif que l'Algérie peut atteindre grâce à la mise en place par le gouvernement des "incitations nécessaires aux investissements dans ce domaine", selon Mustapha Abdelkrim qui annonce que, même si la première phase est celle du montage de voiture, "l'objectif est la fabrication proprement dite". Pour arriver à cette phase de fabrication réelle de voitures en Algérie, le gouvernement compte sur le nouveau cahier des charges relatif au montage automobile qui fait que "l'industriel algérien est tenu d'augmenter son taux d'intégration en produisant localement ses pièces détachées", a expliqué Mustapha Abdelkrim. À terme, ces industriels pourront exporter les pièces de rechange qu'ils fabriquent en Algérie vers les usines européennes. "Il y a des sociétés qui ont obtenu des contrats d'exportation de voitures vers des pays voisins, notamment africains", a affirmé M. Abdelkrim, sans citer de noms.